



Livrable 2
Rapport d'état des lieux de l'assurance
qualité dans l'EFTP béninois



Colofon

Titre	Livrable 2
Auteur	CINOP
Version	Finale
Date	26-2-2024
Projet	Élaboration du dispositif d'assurance qualité dans les institutions et établissements de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP)



CINOP B.V.
Postbus 1585
5200 BP 's-Hertogenbosch
Tel: 073-6800800
www.cinop.nl

Table des matières

Acronymes	1
RESUME TECHNIQUE	2
Introduction.....	11
1 Contexte et justification	13
1.1 Contexte de l'étude.....	13
1.2 Objectifs de l'étude.....	14
1.3 Cadre méthodologique	14
1.4 Opérationnalisation.....	15
2 Résultats de l'état des lieux.....	16
2.1 Le système éducatif béninois.....	16
2.1.2. Mutations au sein du système éducatif béninois	20
2.2 Architecture de l'EFTP béninois.....	21
2.2.1 L'enseignement technique et la formation professionnelle	21
2.2.2 L'enseignement technique	24
• L'offre de formation de niveau secondaire.....	24
• L'offre de formation de niveau supérieur.....	24
2.2.3 La formation professionnelle	25
• La formation professionnelle par apprentissage traditionnel	25
• La formation professionnelle de type dual	25
• La formation professionnelle continue.....	25
2.2.4 Réformes récentes de l'EFTP et assurance qualité	27
2.3 Assurance-qualité : quelques clarifications conceptuelles	28
2.4 Dispositif actuel d'Assurance-Qualité dans l'EFTP béninois : interne et externe	29
2.4.1 Structure, mécanismes et procédures au Bénin	29
2.4.2 Forces et Faiblesses, Opportunités et Menaces	51
2.4.3 Récapitulatif des principales limites identifiées dans les efforts actuels de	
promotion de l'AQ dans l'EFTP béninois	53
2.5 Possibles pistes d'amélioration du dispositif.....	54
2.5.1 Un cadre théorique pour l'AQ dans l'EFTP.....	54
2.5.2 Consolidation du dispositif existant	57
2.5.3 Mise en place d'un nouveau dispositif.....	58

3	Conclusions et recommandations	59
4	Annexes.....	61
4.1	Annexe 1 : Guide d'entretien (<i>pour les tutelles, structures techniques, autres</i>) 61	
4.2	Annexe 2 : Fiche d'enquête (<i>pour les établissements de formation de l'EFTP</i>) 66	
4.3	Annexe 3 : Rapport de l'enquête auprès des <i>établissements de formation de l'EFTP</i>	66
4.4	Annexe 4 : Liste des organisations (autres que les établissements EFTP) et personnes consultées	67
4.5	Annexe 5 : Quelques interventions en cours en appui à la réforme initiées par des PTF	70
4.6	Annexe 6 : Benchmarking : quelques exemples de pays et leurs dispositifs AQ en place en matière d'enseignement et de formation.....	73
4.7	Annexe 7 : Summary of the report in English	79
4.8	Annexe 8 : Documents consultés	80

Acronymes

ABAQES	Agence Béninoise d'Assurance Qualité pour l'Enseignement Supérieur
AOF	Attributions Organisation et Fonctionnement
APC	Approche par Compétences
AQP	Attestation de Qualification Professionnelle
CFPA	Centre de Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
CMA	Chambre des Métiers de l'Artisanat
CNCP-EFTP	Cadre National de Concertation pour la Promotion de l'EFTP
CP	Conseiller Pédagogique
CQM	Certificat de Qualification aux Métiers
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CPUAQ	Centre de Pédagogie Universitaire et Assurance Qualité
DESG	Direction de l'Enseignement Secondaire Général
DDESTFP	Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP)
DESTFP	Direction des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
DIPIQ	Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité
EFP2E	du Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin
EFTP	Enseignement, formation technique et professionnelle
ES	Enseignement supérieur
ESG	Enseignement Secondaire Général
INIFRCF	Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs
IP	Inspecteur Pédagogique
IPD	Inspections Pédagogiques Déléguées
LTA	Lycée Technique Agricole
LTP	Lycée Technique Professionnelle
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique
REAP	Réseaux d'Encadrement et d'Animation Pédagogique
SN-EFTP	Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnelle
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

RESUME TECHNIQUE

À travers son Plan National de Développement (2018-2025), le Bénin veut se doter d'un capital humain qualifié et compétitif pour le développement durable et inclusif. A cette fin, une réforme du sous-secteur de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) a été entreprise. L'un des leviers d'opérationnalisation de cette réforme réside dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnelle (SNEFTP) 2020-2030.

La SNEFTP vise à pallier plusieurs faiblesses constatées qui empêchent l'EFTP d'assurer une éducation en adéquation avec le monde du travail. Le renforcement des mécanismes d'assurance qualité dans l'EFTP est l'une des priorités de la SNEFTP afin de permettre aux établissements et institutions de formation d'offrir des services de qualité.

Afin d'opérationnaliser la SNEFTP, le Gouvernement béninois et la Banque Mondiale ont convenu de la mise en œuvre du Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (FP2E), avec l'objectif d'augmenter l'accès de qualité à des services d'EFTP et de soutien à l'entrepreneuriat pour les bénéficiaires, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes. C'est dans le contexte du projet FP2E que l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) a contractualisé avec le cabinet néerlandais CINOP pour un appui dans la mise en place d'un dispositif d'assurance qualité (AQ) au profit des établissements et institutions de l'EFTP béninois.

L'exécution d'un état des lieux de l'assurance qualité dans l'EFTP béninois fait partie du cahier des charges de CINOP. Il s'agit de réaliser un diagnostic approfondi du dispositif existant et des pratiques actuelles de l'assurance qualité dans le sous-secteur de l'EFTP. L'exercice a comme objectif de décrire la situation réelle de l'application de l'assurance qualité dans le sous-secteur aussi bien au niveau du pilotage qu'au niveau opérationnel.

Ce travail de diagnostic approfondi a été réalisé durant la période du 1er septembre au 27 novembre 2023 par une équipe d'experts du cabinet CINOP appuyée par des assistants locaux. Une approche méthodologique a été conçue et opérationnalisée ; elle incluait :

- Une phase préparatoire dont l'activité majeure a consisté en une revue documentaire ;
- une phase terrain qui a permis : des visites et rencontres en face à face et/ou en ligne avec les acteurs-clés (tutelles ministérielles ; structures techniques ; partenaires techniques et financiers ; organisations du monde du travail ; etc.) ; une enquête auprès des établissements de l'EFTP (au total 159 établissements EFTP publics et privés secondaire, supérieur, sélectionnés via un échantillonnage raisonné et représentatif couvrant tous les départements du Bénin et comportant tous les établissements d'enseignement technique publics).
- une phase de rédaction du rapport.

La notion d'assurance peut être envisagée sous différents angles. Tremblay et Kis (2008) ne proposent pas une définition stricte de l'assurance qualité, mais font plutôt valoir la complexité de cette notion. Cette polysémie, voire cette ambiguïté, tient principalement aux sens variés qui peuvent être associés aux termes « assurance » et « qualité ». Mais nous retenons en substance que le concept de qualité dans le présent cas du sous-secteur

de l'EFTP au Bénin correspond à l'ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confère l'aptitude à satisfaire des besoins explicites et implicites d'une clientèle, un degré de conformité au regard de ce qui est voulu ou à ce qui est requis dans le domaine de l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Le diagnostic approfondi montre que le pilotage de la qualité dans le sous-secteur est assuré au niveau central par plusieurs structures relevant des deux principales tutelles ministérielles que sont le MEFTP et le MESRS.

Au sein du METFTP, les trois structures suivantes sont les plus en vue pour ce qui concerne les efforts de promotion de la qualité dans le sous-secteur : la DIPIQ ; l'INIFRCF ; les DESTFP.

- La DIPIQ est un organe d'inspection technique chargé de contrôler l'offre éducative dans le sous-secteur de l'enseignement secondaire général et de la formation technique et professionnelle, et d'assurer son amélioration constante. Les missions qui lui sont confiées, à savoir inspecter et innover sont opérationnalisées au travers des activités d'inspection et des activités d'animation et d'innovation pédagogique. La DIPIQ assure la validation et la certification avant l'exécution de la mise en œuvre. Ces interventions sont assurées par les Inspecteurs Pédagogiques (IP) et les Conseillers Pédagogiques (CP). Au niveau départemental, l'Inspection Pédagogique Déléguée (IPD) est chargée du soutien aux 12 Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DESTFP) dans ses missions d'assurance qualité de l'EFTP. Dans l'ensemble, le suivi des établissements s'avère pour le moment très insuffisant aux dires mêmes de ces derniers.
- L'Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF) est chargé de la conception des programmes d'études et de formation de l'EFTP et du renforcement des capacités des formateurs dans le sous-secteur au niveau secondaire. Ce processus d'ingénierie de formation est opérationnalisé par l'INIFRCF et avec la participation d'experts professionnels des secteurs économiques. Il définit en détails tous les aspects pédagogiques et organisationnels de la mise en œuvre du programme. Ce processus est basé sur les guides méthodologiques sur l'ingénierie de la formation professionnelle et technique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui appliquent l'Approche Par Compétences (APC). L'INIFRCF fait face à de nombreux défis parmi lesquels figurent l'insuffisance du financement provenant du budget de l'État et la difficulté à mobiliser les experts des secteurs économiques pour qu'ils participent aux travaux sur les analyses sectorielles et référentielles. Par voie de conséquence, peu de programmes de formation de l'EFTP sont actuellement mis à jour. Mais des pistes de solution sont déjà envisageables pour certains des défis rencontrés.
- Les Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DESTFP) sont les postes avancés du METFTP sur le terrain. Elles jouent, entre autres choses, un rôle important dans la création des écoles privées d'EFTP dans leurs départements respectifs. Elles évaluent les dossiers, effectuent des visites aux écoles candidates et font des propositions au

niveau central du MESFTP. Si les dossiers sont validés, l'État autorise la création et prend l'acte de création de ladite école. Les DDESTFP assurent aussi le suivi de la performance et du fonctionnement de ces écoles créées. Par ailleurs, les DDESTFP ont un mandat limité dans la planification et la coordination des activités des IPD et des CP dans leur région. Toutefois, le nombre réduit d'IPD avec une expérience et une connaissance suffisantes du sous-secteur de l'EFTP, le manque d'équipement pour l'accompagnement des IPD et des CP sont les défis majeurs qui entravent l'action des DDESTFP et leurs performances dans la promotion de la qualité.

De façon générale, le diagnostic a mis en lumière une duplication d'attributions et des conflits de compétences entre les principales structures-clés en charge de la promotion de la qualité sous la tutelle du MESFTP. Cette situation impacte négativement les performances desdites structures-clés prises individuellement et collectivement.

Au sein du MESRS, l'ex-Direction de la Formation et de la Qualité de l'Enseignement Supérieur qui est devenue Direction du Contrôle et des Equivalences de Diplômes (DCED) a la charge de la qualité au niveau pilotage. La DCED avait pour objectifs, entre autres, de mettre en place une agence nationale d'AQ. Mais en dépit de nombreux travaux préparatoires qui ont été menés, cet objectif n'a jamais pu être réalisé. Il semble même désormais être rangé aux oubliettes. On retiendra par ailleurs qu'au sein du MESRS, il existe une direction (la DOSES) qui suit les établissements et leur fonctionnement. Cette Direction forme un Conseil consultatif national qui contrôle 2 fois/an les établissements. De ce qui précède, on peut retenir que des conflits d'attributions et des redondances existent aussi en ce qui concerne le dispositif de l'AQ dans le secteur de l'enseignement supérieur. L'assurance de la qualité pour la formation professionnelle et technique au niveau de l'enseignement supérieur est assujettie à tous ces développements dans le secteur.

Au niveau opérationnel, une enquête à caractère quantitatif et qualitatif a été menée auprès des premiers acteurs de l'enseignement et de la formation que sont les établissements EFTP répartis sur tous les douze départements du Bénin. Ainsi, 159 établissements (tous les établissements EFTP publics ; un groupe d'établissements EFTP privés) choisis selon un échantillon défini au moyen d'une approche de choix raisonné et intégrant des critères garantissant sa représentativité statistique ont été concernés par cette enquête diagnostique. Du diagnostic, il ressort que les établissements privés sont les plus nombreux pourvoyeurs des services de l'enseignement et de la formation dans le sous-secteur de l'EFTP. Ainsi dans l'enquête qui a pris en compte tous les établissements EFTP publics béninois (33 établissements au total), on constate que majoritairement, ce sont les établissements privés (79,25%) suivis des établissements publics (20,75%) qui sont représentés dans l'échantillon. Il est important de préciser que les établissements privés sont plus focalisés sur les filières commerciales, tandis que les établissements publics, bien qu'en nombre réduit, offrent la quasi-totalité des filières industrielles. Un autre critère discriminatoire porte sur l'enseignement technique et la formation professionnelle. L'enseignement technique est celui qui est plus offert avec 64,4% au détriment de la formation professionnelle (34,6%).

L'effectif moyen d'un établissement d'EFTP sur les trois dernières années est de 361 élèves, soit 379, 362 et 344 élèves en moyenne, respectivement pour 2023, 2022 et 2020. Les gaps entre les effectifs moyens d'une année à une autre, sont bien renforcés lorsqu'on

considère les effectifs moyens entre catégories d'établissements d'une part et suivant le genre d'autre part. Ces différences font état de ce qu'il y a plus d'effectifs dans les établissements d'enseignement technique et du genre masculin qu'il y en a au niveau de ceux de la formation professionnelle et du genre féminin. Ces écarts d'effectif entre les établissements d'enseignement technique et ceux de la formation professionnelle se sont observés également au niveau des enseignants et ceci dans le même sens.

En ce qui concerne les taux moyens de succès de fin d'année, on note une performance de l'ensemble sur les 3 dernières années suivant lesquelles aucun taux moyen n'est en deçà de 75%. Ces taux, par exemple, sont de 81,93% ; 83,77% et 82,43%, respectivement pour 2023, 2022 et 2021 avec les taux au niveau des formations professionnelles (qui passent un examen de CQM) un peu plus élevés que ceux de leurs homologues de l'enseignement technique.

Ci-dessous sont présentés certains indices qui, implicitement, dénotent de l'existence ou non d'une culture de la qualité :

- Quand bien même la grande majorité (66,0%) des établissements disposent d'un document équivalent à un AOF, il est à noter que les établissements s'alignent le plus souvent sur la législation scolaire et les actes réglementaires (décrets, arrêtés, notamment) en vigueur.
- Par ailleurs, il est noté que la pratique de suivi par les établissements de leurs diplômés n'est pas dans la culture de gouvernance de ceux-ci. De l'ensemble des établissements enquêtés, seulement 13,43% ont indiqué quelques statistiques sur le statut d'insertion de leurs anciens diplômés.
- En matière de partenariat, il a été noté que la pratique de mise en place des liens de partenariat entre établissement et le monde professionnel, n'est pas ancrée au niveau des établissements de l'EFTP. A titre d'exemple, le seul type de partenariat par rapport auquel le lien est un peu appréciable est celui relatif à l'accueil des apprenants en stage pour lequel un peu plus de la moitié (57,2%) des établissements ont confirmé l'existence. Les autres types de partenariat (pour accompagnement dans l'enseignement, pour un but commercial) sont rarement ou pas établis.
- Pour ce qui est du cadre de vie scolaire, l'étude établit que la plupart des établissements avaient eu à construire en matériaux définitifs. Ce qui fait que les travaux en infrastructure qui se font sur ces dernières années sont ceux de rénovation (61,6% d'établissements rénovent contre 38,4%) d'un coût moyen annuel de 6 252 500 FCFA. Parallèlement, ils investissent chaque année dans les équipements nécessaires aussi bien pour le fonctionnement que pour le cadre de vie scolaire avec un coût moyen annuel de 2 657 500 FCFA.

Les responsables interviewés ont hiérarchisé les forces et faiblesses de leurs établissements respectifs. Pour ce qui est des forces, dans l'ordre d'importance, il ressort les éléments suivants : (a) établissement bien organisé, (b) enseignants qualifiés et en nombre suffisant, (c) bonnes relations avec les parents, (d) bonne atmosphère entre acteurs, (e) suivi régulier par les Conseillers et Inspecteurs Pédagogiques (CP & IP), (f) ateliers d'apprentissage pour les apprenants bien équipés et en nombre suffisant, (g) forts liens école-milieu professionnel, (h) bonnes relations avec les privés / organisations de stage, (i) formations offertes prédisposant à l'auto-emploi.

Par contre ces responsables classent les faiblesses dans l'ordre qui suit : (a) insuffisance de liens entre formation et monde professionnel, (b) insuffisance d'ateliers de pratiques, (c) insuffisance de suivi par les Inspecteurs admin/financiers, (d) insuffisance de suivi par les CP et inspecteurs pédagogiques, (e) cours peu pratiques (trop théoriques), (f) nombreux diplômés de l'établissement en situation de non-emploi, (g) enseignants pas suffisamment qualifiés et/ou en nombre insuffisant, et enfin, (h) offres de formation obsolètes.

La pratique de mise en place d'un dispositif d'assurance qualité n'est pas de la culture des établissements de l'EFTP au Bénin. Moins de la moitié (37,7%) des répondants ont indiqué qu'ils ont un tel dispositif. Parmi ceux qui en ont, 71,7% ont déclaré que le dispositif d'AQ est bien structuré en organe contre 28,3% qui ont déclaré qu'ils constituent des organes ad'hoc chaque fois qu'il s'agit d'une opération d'AQ. Largement moins de la moitié (40%) de ceux-ci ont un document régissant les rôles de chacun des membres d'un tel dispositif. Le tableau suivant présente la discrimination public-privé en rapport avec l'assurance qualité.

Tableau 1 : Existence et fonctionnement du dispositif de l'assurance qualité au sein des établissements

	Privé		Public		Total		Chi deux
	Freq	%	Freq	%	Freq	%	
<i>Avez-vous une organisation interne de l'AQ ?</i>							
Non	75.0	59.5	24.0	72.7	99.0	62.3	
Oui	51.0	40.5	9.0	27.3	60.0	37.7	0.164
Total	126.0	100.0	33.0	100.0	159.0	100.0	
<i>Si oui comment est-ce que ces responsables sont structurés en organes ?</i>							
Organe bien structuré	37.0	72.5	6.0	66.7	43.0	71.7	
Une composition ad hoc suivant chaque opération liée à l'AQ	14.0	27.5	3.0	33.3	17.0	28.3	0.718
Total	51.0	100.0	9.0	100.0	60.0	100.0	
<i>Si oui existe-il un document formel avec les attributions, organisation et fonctionnement et rôles du Comité</i>							
Non	34.0	66.7	2.0	22.2	36.0	60.0	
Oui	17.0	33.3	7.0	77.8	24.0	40.0	0.012
Total	51.0	100.0	9.0	100.0	60.0	100.0	
<i>Si oui pouvez-vous nous en donner copie ?</i>							
Non	38.0	82.6	7.0	87.5	45.0	83.3	
Oui	8.0	17.4	1.0	12.5	9.0	16.7	0.732
Total	46.0	100.0	8.0	100.0	54.0	100.0	
<i>Existe-t-il des indicateurs de gestion et de suivi d'AQ dans votre établissement ?</i>							
Non	44.0	34.9	17.0	51.5	61.0	38.4	
Oui	82.0	65.1	16.0	48.5	98.0	61.6	0.081
Total	126.0	100.0	33.0	100.0	159.0	100.0	

Source : enquête de terrain, 2023

Au sein du groupe très restreint des établissements EFTP (aussi bien publics que privés) qui indiquent disposer d'un dispositif d'assurance qualité, les observations ci-dessous peuvent être faites :

Domaines d'application de l'assurance qualité et approche de communication

1. L'assurance qualité est bien appliquée dans nombre de domaines au niveau de certains établissements bien que le concept ne soit pas en effectif usage au sein de ceux-ci. Ainsi, dans l'ordre de prépondérance, l'AQ est dite appliquée dans les domaines liés à : l'offre de formation (81,1%), la gouvernance (62,3%), la vie sociale au sein des établissements (43,4%) et les parties prenantes (28,9%), notamment le lien avec le monde extérieur et le service rendu à la communauté. Ces responsables utilisent la communication orale (85,0%) ou des objets (21,7%) comme approche de communication sur les objectifs relatifs à la démarche d'AQ.
2. En matière d'atouts, des responsables interviewés ayant indiqué l'existence d'une organisation interne d'AQ, 60,0% (contre 40,0%), 64,7% (contre 53,3%), 31,7% (contre 68,3%) et 20,% (contre 80,0%) ont mentionné les pratiques suivantes comme atouts : (i) les conclusions et recommandations de la commission sont suivies et opérationnalisées, (ii) la culture d'AQ est prônée à tous les niveaux, (iii) les membres de la commission d'AQ sont formés et enfin (iv) l'existence d'une ligne budgétaire pour le fonctionnement de la commission en charge de l'AQ.
3. En revanche, les faiblesses les plus en vue sont (i) l'inexistence de ligne budgétaire pour la commission d'AQ (65,0%) et le manque de formation des membres de la commission d'AQ ou ce qui peut en avoir la configuration (53,3%).

Capacités actuelles et identification des besoins en renforcement

4. Le sous-secteur de l'EFTP est dans un besoin critique de formation en assurance qualité quoique certains établissements aient quelques pratiques en la matière. En effet, l'écrasante majorité (86,2%) de l'ensemble des établissements couverts par l'étude a indiqué qu'aucune personne du staff de leurs établissements n'a eu par le passé à suivre une formation en AQ. Et, du peu qui ont eu à suivre une telle formation, seulement (68,2%) font partie du dispositif d'AQ de leur établissement. Ceci justifie l'écrasante majorité d'entre eux (96,9%) qui ont exprimé le besoin de formation. Il en va de même pour la mise en place d'un dispositif en assurance qualité ou d'un manuel de procédure dans leurs établissements respectifs.
5. Les domaines où le besoin se fait sentir pour un renforcement de capacité en ressource humaine sont multiples au niveau des établissements d'enseignement et de formation. De fait, 86,8% ; 91,8% ; 69,2% et 75,5% des responsables d'établissement ont exprimé le besoin en renforcement de capacité respectivement dans les domaines de la gouvernance, des offres de formation, de la vie sociale au sein de leur établissement, et des relations avec les parties prenantes, notamment les services rendus à la communauté.

De façon globale, il est important que les actions prioritaires suivantes soient menées afin de promouvoir l'assurance-qualité dans les établissements EFTP (privés ; publics) :

- Amener les établissements privés à mettre en place leur propre dispositif organisationnel équivalent à l'AOF des établissements publics. Ce dispositif doit bien faire l'arrimage avec les exigences du gouvernement en la matière et à la fois,

intégrer leurs propres spécificités. Ceci leur faciliterait le suivi et évaluation au sein de leurs établissements respectifs.

- Encourager les établissements à commencer par suivre leurs diplômés une fois qu'ils sont partis de leurs établissements. Ainsi, ils auront mobilisé des données pouvant leur permettre d'établir des statistiques sur leur performance en termes d'efficacité externe.
- Encourager les établissements à renforcer leur coopération avec le monde professionnel tant sur le plan (i) d'organisation des stages, (ii) d'accompagnement des professionnels dans l'enseignement et (iii) de la commercialisation de leurs productions et services ; toute chose qui faciliterait le développement des compétences professionnelles en leurs diplômés.
- Mettre en place une politique d'accompagnement des établissements à asseoir un dispositif de l'AQ assorti d'une commission de mise en œuvre.
- Organiser des formations à l'endroit du personnel des établissements de l'EFTP sur le concept et la mise en œuvre de la démarche d'assurance qualité.
- Définir une politique d'accompagnement des établissements dans l'élaboration des références et guides d'application de l'assurance qualité.

En conclusion, l'état des lieux n'a pas permis de mettre en évidence l'existence de mécanisme d'assurance qualité complet et cohérent qui couvre l'ensemble des processus relatifs à la promotion de la qualité dans l'EFTP béninois. Cette absence concerne aussi bien le niveau pilotage (l'assurance qualité externe) que le niveau opérationnel c'est-à-dire l'assurance qualité à l'interne des établissements de formation de l'EFTP. En dépit des affirmations de certains acteurs, voici les constats majeurs qui concourent à cette conclusion:

- Le dispositif AQ actuel, s'il existe, reste difficile à cerner. En effet, on note l'inexistence d'un cadre conceptuel sous-tendant la mise en œuvre de l'AQ dans l'EFTP au Bénin. Plusieurs acteurs se disent dépositaires de prérogatives relatives à la promotion de la qualité. Il y a une méconnaissance par beaucoup d'acteurs (aussi bien chez les parties prenantes-clés que les parties intéressées) du dispositif actuel d'AQ.
- L'opérationnalisation actuelle de l'AQ dans le sous-secteur est complexe et ne couvre pas tous les aspects AQ : le focus est mis sur le contrôle et peu/pas orienté sur l'amélioration et l'innovation.
- Il existe des duplications d'attributions au niveau de certains acteurs-clés.
- Les outils et instruments existants ne sont pas toujours cohérents entre eux et restent par ailleurs peu connus chez beaucoup d'acteurs.
- Les ressources humaines sont limitées: déficit quantitatif; limitations et/ou insuffisances de compétences en AQ.
- Il y a insuffisance de moyens financiers, matériels et techniques pour faciliter le travail des acteurs.
- On note une faible implication des parties prenantes et en particulier le monde de l'emploi.

PISTES POSSIBLES D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME ASSURANCE-QUALITÉ

Afin de pallier les déficiences mises en exergue par l'état des lieux, des possibles pistes d'amélioration de la promotion de la qualité dans le sous-secteur de l'EFTP béninois sont proposées :

- **Cadrage théorique indispensable**

Un cadre de référence est un impératif si l'on veut faire évoluer son approche et ses pratiques en matière d'AQ. CINOP propose que le Benin adopte un cadre beaucoup plus équilibré où l'on doit, en plus de considérer l'entrée (intrants), accorder une attention toute particulière à la sortie (extrants). Ce cadre devrait également permettre d'optimiser l'implication du monde du travail et en particulier des entreprises comme vraies partenaires dans la formation.

- **Choix entre deux (02) possibles options au niveau du pilotage**

1. Consolidation du dispositif existant

Il est crucial de favoriser une meilleure collaboration entre acteurs-clés. Plus particulièrement, une optimisation de la coopération entre la DIPIQ, l'INIFRCF et les DDESTFP est un impératif. À cette fin, il est important d'œuvrer à une clarification des prérogatives de chacune de ces structures-clés. Un renforcement des capacités en gouvernance et opérationnalisation de l'AQ (assurance qualité externe) des ressources humaines de ces structures-clés et leurs démembrements sera aussi indispensable.

Il sera aussi important d'assurer une vulgarisation/diffusion très élargie des politiques, des outils et instruments déjà disponibles auprès des acteurs du sous-secteur.

L'Avantage de cette première option réside essentiellement dans l'absence de résistance au changement.

Les inconvénients sont les suivants:

- la non couverture complète de tous les champs et aspects de l'AQ
- la difficulté d'harmoniser à court, moyen et long terme les aspects en fonction des parties prenantes
- la difficile capitalisation des pratiques de l'AQ

2. Mise en place d'un nouveau dispositif

Il s'agit de mettre en place une structure nouvelle : l'agence nationale de l'assurance qualité de l'EFTP béninois (ANAQ-EFTP). Cette option a la préférence de CINOP pour deux raisons. Premièrement, il importe de faire remarquer que l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'assurance-qualité couvrant tous les champs d'assurance-qualité et prenant en compte les différents niveaux d'enseignement et de formation nécessitent la mise en place d'un dispositif institutionnel de coordination et d'accompagnement. Secondairement, la solution de ce dispositif institutionnel est conforme aux pratiques qui se font à l'international (aussi bien dans le contexte africain, que sur les autres continents).

N.B.: La mise en perspective du nouveau dispositif permet, d'ores et déjà, de préciser ce qui suit :

- Le nouveau dispositif institutionnel qui sera en charge de l'AQ n'a pas pour vocation de se substituer à l'une des structures déjà existantes
- Elle sera une structure d'accompagnement et de renforcement en AQ des établissements de formation de l'EFTP. Ainsi, il convient de préciser que l'institution sera orientée vers le coaching de l'ensemble des structures et organes intervenant dans l'assurance qualité et la coordination des activités dans les différents champs et aspects de l'assurance qualité.
- Les attributions, l'organisation et le fonctionnement de ladite structure seront définis et bien précisés à la suite de concertations élargies des acteurs directs et autres parties prenantes et parties intéressées de l'EFTP béninois.
- Les inconvénients de cette option peuvent provenir de la résistance au changement.
- Les Avantages de cette option sont variés. En effet, en plus de la conformité aux pratiques qui se font à l'international (aussi bien dans le contexte africain, que sur les autres continents), cette option a pour avantages :
 - Une nette facilitation de l'harmonisation à court, moyen et long terme, des aspects en fonction des parties prenantes
 - Une couverture complète de tous les aspects de l'Assurance Qualité.

Indépendamment de l'option retenue au niveau du pilotage, il faudrait au niveau opérationnel travailler à ce qui suit:

- Aider les établissements à mettre en œuvre un dispositif permanent d'amélioration continue visant à maîtriser leurs activités et à promouvoir la qualité en leur sein ainsi qu'à rendre compte de l'ensemble de leurs prestations.
- Instituer au niveau des établissements de formation, des mécanismes de management par la qualité (**Démarche Qualité**), permettant de satisfaire à un cadre normatif (**Référentiel**), d'apprécier la qualité des processus institutionnels et de renseigner des indicateurs (**Auto-évaluation**).
- Appuyer les établissements de formation à être dans les dispositions et capacités pour **contrôler, évaluer et améliorer** par eux-mêmes et de façon régulière la qualité et la pertinence de leurs programmes et services d'enseignement et de formation techniques et professionnels.

Introduction

Le présent rapport intitulé « Rapport d'état des lieux de l'assurance qualité dans l'EFTP béninois » est le *2ème livrable* que CINOP, en conformité avec ses obligations contractuelles, doit produire dans le cadre de son appui à l'ADET et ses partenaires béninois dans le processus de mise en place du dispositif assurance-qualité de l'EFTP béninois. Dans le cadre de cet appui, CINOP doit mener une série d'activités parmi lesquelles la réalisation d'un état des lieux en lien avec les domaines-clés de l'assurance qualité. Ce rapport est le résultat de ce travail d'état des lieux. Ce travail a été exécuté durant la période qui a couru du 8 septembre au 27 novembre 2023.

La mise en œuvre de cette activité a consisté en la conduite de plusieurs travaux sur le terrain au Bénin. Parmi ces travaux, on retiendra l'organisation d'une enquête auprès des établissements de formation de l'EFTP béninois. Cette enquête a permis de disposer des éléments d'appréciation objectifs sur la pratique réelle de l'assurance qualité au niveau opérationnel.

Le présent rapport sur l'état actuel de la mise en œuvre de l'assurance qualité dans l'EFTP au Bénin constitue une pièce-maitresse qui orientera la suite de l'accompagnement de CINOP à l'ADET et ses partenaires. Le rapport est structuré en trois chapitres et inclut plusieurs annexes parmi lesquelles la plus importante porte sur le rapport d'analyse détaillé de l'enquête menée auprès des établissements de formation de l'EFTP béninois.

Le chapitre 1 présente le contexte, les objectifs, l'approche méthodologique et l'opérationnalisation. Le chapitre 2 présente les résultats du travail d'état des lieux et enfin le chapitre 3 est la conclusion qui inclut aussi quelques recommandations.

CINOP présente ses sincères remerciements à toutes les parties prenantes et parties intéressées de l'EFTP béninois pour l'intérêt affiché pour la mission. L'hospitalité, la collaboration et l'engagement de tout un chacun des acteurs tout au long de la mission ont été vivement appréciés.

1 Contexte et justification

1.1 Contexte de l'étude

Le développement du capital humain est l'un des piliers du Plan National de Développement 2018-2025. En effet, afin de répondre efficacement aux enjeux de développement socio-économique, le Gouvernement du Bénin s'est doté d'un Plan National de Développement à l'horizon 2025 suite à un diagnostic, qui identifie, entre autres, le faible développement du capital humain comme causes du retard de développement économique. Dès lors, l'Etat s'est donné pour mission, à travers le PND, de doter le Bénin d'un capital humain qualifié et compétitif pour le développement durable et inclusif.

Cette ambition met la formation et le renforcement des capacités au cœur du système de développement économique et social, notamment la formation technique et professionnelle. À cet effet, plusieurs réformes structurelles se sont opérées dans le secteur de l'éducation, notamment l'adoption d'une nouvelle architecture du système éducatif, puis une réforme du sous-secteur de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) concrétisée dans la Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnelle, SNEFTP (2020-2030). Le diagnostic ayant abouti à l'élaboration de la SNEFTP, a révélé une sorte de désarticulation du sous-secteur de l'EFTP qui nécessite de profondes réformes.

En effet, plusieurs faiblesses constatées lors du diagnostic dans l'EFTP du Bénin, ne sont pas de nature à assurer une éducation pertinente pour l'emploi et le monde du travail. Afin de remédier aux difficultés, la nouvelle réforme de l'EFTP se donne comme priorité de permettre aux établissements et institutions d'offrir des services de qualité. Cette ambition est manifestée au plus haut niveau de l'État béninois à travers l'axe stratégique « Promotion d'une éducation de qualité et de l'EFTP » du Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026.

Le renforcement des mécanismes d'assurance qualité dans l'EFTP est également une des priorités de la SNEFTP qui facilitera l'atteinte des progrès qualitatifs escomptés. La conception d'un dispositif d'assurance qualité et sa mise en œuvre par les acteurs constituent, pour cette raison, un impératif auquel le sous-secteur va s'atteler.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNEFTP, le Gouvernement béninois et la Banque Mondiale ont convenu de la mise en œuvre du Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (FP2E), avec l'objectif d'augmenter l'accès de qualité à des services d'EFTP et de soutien à l'entrepreneuriat pour les bénéficiaires, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes.

Dans le contexte du projet FP2E, l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) a contractualisé le CINOP pour un appui dans la mise en place d'un dispositif d'assurance qualité (AQ) qui permette aux établissements et institutions de l'EFTP béninois d'offrir des services de qualité. La première étape de cette mission consiste en une étude d'un état des lieux de l'EFTP en lien avec les domaines clés de l'assurance qualité.

1.2 Objectifs de l'étude

Cette étude vise à réaliser un diagnostic approfondi du dispositif et des pratiques actuelles de l'assurance qualité dans le sous-secteur de l'EFTP. L'exercice a pour objectif de décrire la situation réelle de l'application de l'assurance qualité dans : les politiques et la gouvernance ; les référentiels des compétences et de formation ; les normes de qualification des formateurs, du personnel administratif, des techniciens des laboratoires pédagogiques et des membres de l'association des parents d'élèves; les offres de formation autrement dit les curricula de formation; l'apprentissage, l'évaluation, la validation et la certification des compétences; l'accessibilité pour les groupes vulnérables ; l'état des salles de classe et du bloc administratif; la qualité des équipements et matériel de laboratoire; l'existence de structures d'accueil appropriées des élèves stagiaires ; la production de données statistiques comme par exemple le taux d'employabilité des diplômés sortis des Etablissements de formation.

1.3 Cadre méthodologique

Pour la mise en œuvre de cette étude, les méthodes d'analyse utilisées sont les suivantes :

1. Analyse de la documentation disponible - Collecte de données et documents clés de référence en lien avec l'assurance qualité : les documents politiques et de stratégie, les référentiels, les plans nationaux de développement, les plans sectoriels, les textes et lois en rapport avec le sous-secteur de l'EFTP, les documents de création de l'ADET et des structures de formation, les textes et lois d'application, les rapports de suivi évaluation, les rapports d'études, la littérature sur les pratiques développées dans la sous-région et dans les autres pays ayant fait leur preuve dans le secteur de l'EFTP, etc. La liste des documents consultés est disponible dans l'annexe 6.
2. Entretiens avec les parties prenantes de l'EFTP, qui étaient convenus lors de la mission de cadrage avec l'ADET et le Comité Technique de Suivi (CTS) de la mission. La liste des parties prenantes interrogées est disponible dans l'annexe 4. Pour ces entretiens, un canevas d'analyse a été élaboré pour guider les experts de l'équipe CINOP et leur permettre de mieux comprendre l'AQ dans l'EFTP béninois au travers de son organisation, son fonctionnement, ses forces et aussi ses contraintes au niveau central et décentralisé à l'heure actuelle.
3. Enquêtes guidées auprès des prestataires de l'EFTP sur tout le territoire béninois. Pour ces enquêtes, une équipe de 6 enquêteurs et 1 superviseur a été recrutée et formée afin de pouvoir réaliser un sondage à niveau national. Les enquêtes étaient adressées aux Directeurs/Directrices, Censeurs, Secrétaires ou les agents administratifs représentant une de ces autorités d'un établissement de formation technique et professionnelle. La liste des prestataires enquêtés est disponible dans l'annexe 3.

1.4 Opérationnalisation

- **Activités exécutées et calendrier**

Le tableau ci-dessous présente les activités menées et leurs calendriers respectifs.

Tableau 2: Plan de travail complet

Phase	Activités principales	Calendrier
PHASE I : travaux préparatoires	revue documentaire ¹ ; prise de rendez-vous avec les acteurs clés au Bénin ; conception de guides d'entretien et fiches d'enquête	1 ^{er} – 8 septembre 2023
PHASE II : travail de terrain	Visites et rencontres en face à face et/ou en ligne avec les acteurs-clés; enquêtes auprès des établissements de l'EFTP ; collecte de documentation ; début de la rédaction du rapport	8 septembre – 21 novembre 2023
PHASE III : rédaction du rapport	Finalisation du premier projet de rapport ; soumission du 1er projet de rapport à l'ADET le 27 novembre 2023	15 – 27 novembre 2023

- **Contraintes rencontrées**

Des difficultés ont été rencontrées dans l'opérationnalisation de la présente étude. Ainsi, la collecte de la documentation requise a été problématique. En particulier, il s'est avéré très compliqué de pouvoir se procurer à temps les documents disponibles sur le cadre National de Certification et de Qualification (CNCQ) et le dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Par ailleurs, le fait que ces deux instruments et les documents politiques connexes sont encore en cours d'élaboration pose un défi pour le présent travail d'analyse. En effet, le caractère provisoire de ces documents-clés limite considérablement les possibilités d'aligner le dispositif d'assurance qualité à proposer sur ces instruments de référence comme souhaité dans les Termes de référence de la consultation.

Une autre contrainte majeure a été l'indisponibilité de certains acteurs-clés pour rencontrer les équipes de consultants. Cette situation a occasionné un étalement de la seconde phase de l'étude sur presque une période de deux (02) mois. D'où un retard dans la finalisation du processus d'état des lieux.

¹ Cette activité spécifique a été poursuivie durant les PHASE II et PHASE III au fur et à mesure de la disponibilité des documents qui n'avaient pas pu être collectés auparavant.

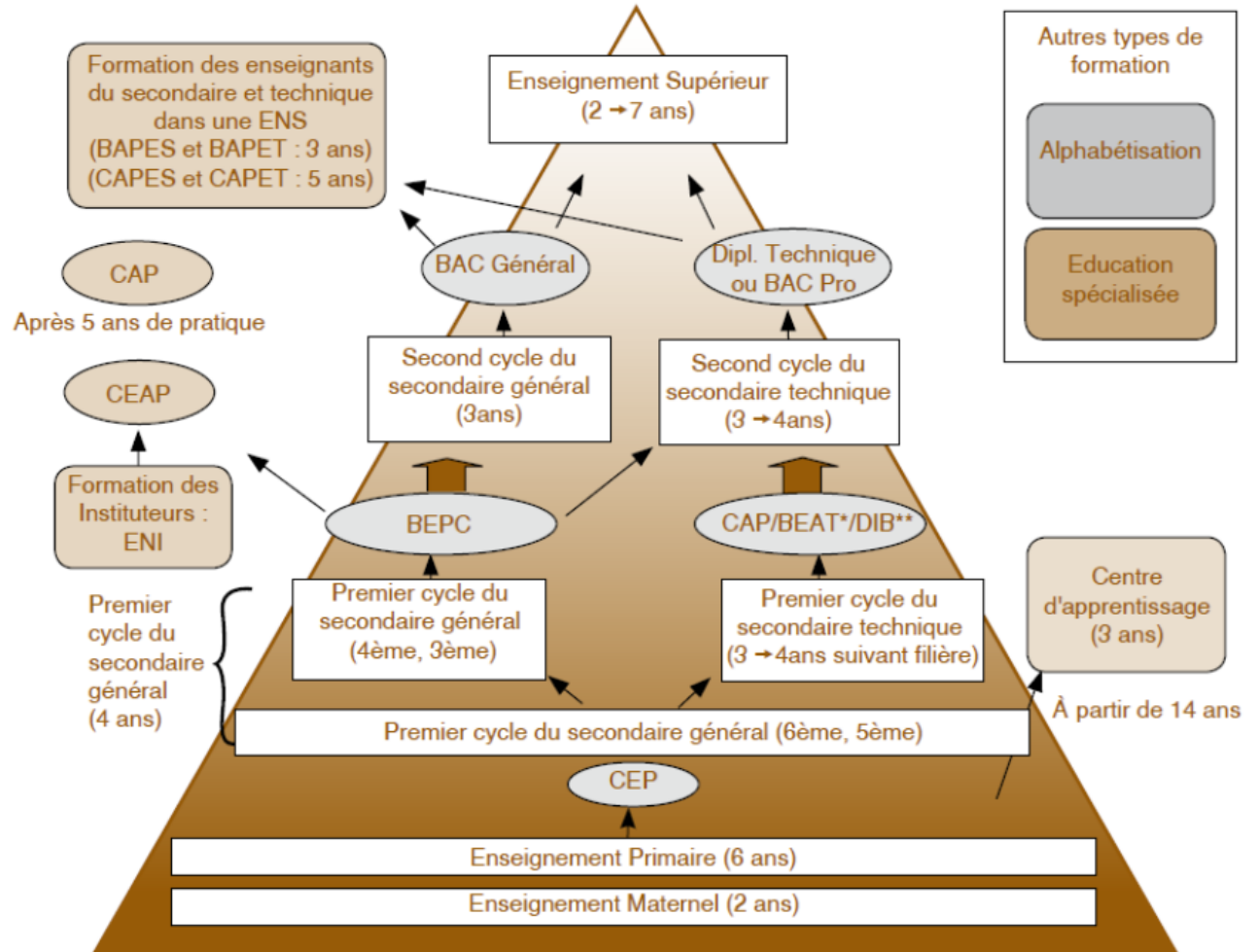
2 Résultats de l'état des lieux

2.1 Le système éducatif béninois

2.1.1. Zoom sur le système éducatif béninois

Le système éducatif béninois est construit entièrement autour de la « forme scolaire » d'éducation de la maternelle à l'université, en passant par le primaire, l'enseignement secondaire général, l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Il est animé depuis 2016 par trois ministères à savoir : Ministère des Enseignements, Maternel et Primaire (MEMP), Ministère des Enseignements, Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), qui inclut l'Alphabétisation et l'Education des Adultes (AEA) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). L'éducation non formelle est aussi présente et compte de nombreuses unités de formations non recensées. L'éducation non formelle est encore très peu prise en compte dans les politiques éducatives.

Figure 1 : Ancienne architecture du système éducatif au Bénin



Source : RESEN, 2008

L'enseignement maternel a pour but d'éveiller et de stimuler les fonctions psychomotrices et mentales de l'enfant. Il est ouvert aux enfants de deux ans et demi à trois ans et dure deux années.

L'enseignement primaire vise quant à lui l'acquisition par les apprenants des connaissances et compétences de base pour les apprentissages futurs. Il permet à l'enfant d'acquérir une instruction fondamentale, savoir lire, écrire, calculer, comprendre et s'exprimer en français. Il est organisé en six années d'étude : cours d'initiation (CI), cours préparatoire (CP), cours élémentaire 1 et 2 (CE1 et CE2), et cours moyen 1 et 2 (CM1 et CM2) et est sanctionné par l'examen du Certificat d'Études Primaires (CEP) (voir figure 1) qui donne accès à l'enseignement secondaire général.

L'enseignement secondaire général se dispense dans les collèges et lycées et s'étale sur sept années d'études organisées en deux cycles : le premier cycle qui dure les quatre premières années (classes de 6e, 5e, 4e et 3e), sanctionné par le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) et le second cycle qui s'étend sur les trois dernières années (classes de 2nde, 1ère et Terminale) et sanctionné par le Baccalauréat, diplôme permettant d'accéder à l'enseignement supérieur. Le premier cycle a pour but de renforcer, en quatre (04) ans, les acquis du cycle précédent, aiguïser le sens de l'observation, la logique, la curiosité et l'esprit de créativité.

Il convient de noter que la notion d'éducation de base au Bénin a connu une évolution. Elle a fixé l'éducation de base à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire après un minimum de douze années d'étude y compris le cycle maternel. Mais depuis l'entrée en vigueur de la loi N° 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation technique et professionnelle, l'éducation de base est désormais fixée à la fin de l'enseignement secondaire après un minimum de 15 années d'étude y compris le cycle maternel.

Le quatrième palier concerne les enseignements Techniques et la Formation Professionnelle. L'enseignement technique et professionnel se définit comme la formation initiale de préparation à l'exercice d'une profession, dispensée dans les lycées et universités. Elle définit la formation professionnelle par le processus d'acquisition des compétences requises à l'exercice d'un métier (Art 1 de la loi N° 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation technique et professionnelle). Au Bénin, un total de trente-quatre (34) spécialités sont autorisées et couvrent les sept (07) domaines de formation ci-après :

- Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (STAG) ;
- Sciences et Techniques Industrielles (STI) ;
- Sciences et Techniques Agricoles (STA) ;
- Sciences et Techniques médico-sociales (STMS) ;
- Sciences et Techniques de l'Économie Familiale et Sociale (STEPS) ;
- Sciences et Techniques de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme (STHRT) et ;
- Sciences et Techniques des Métiers d'Arts (STMA).

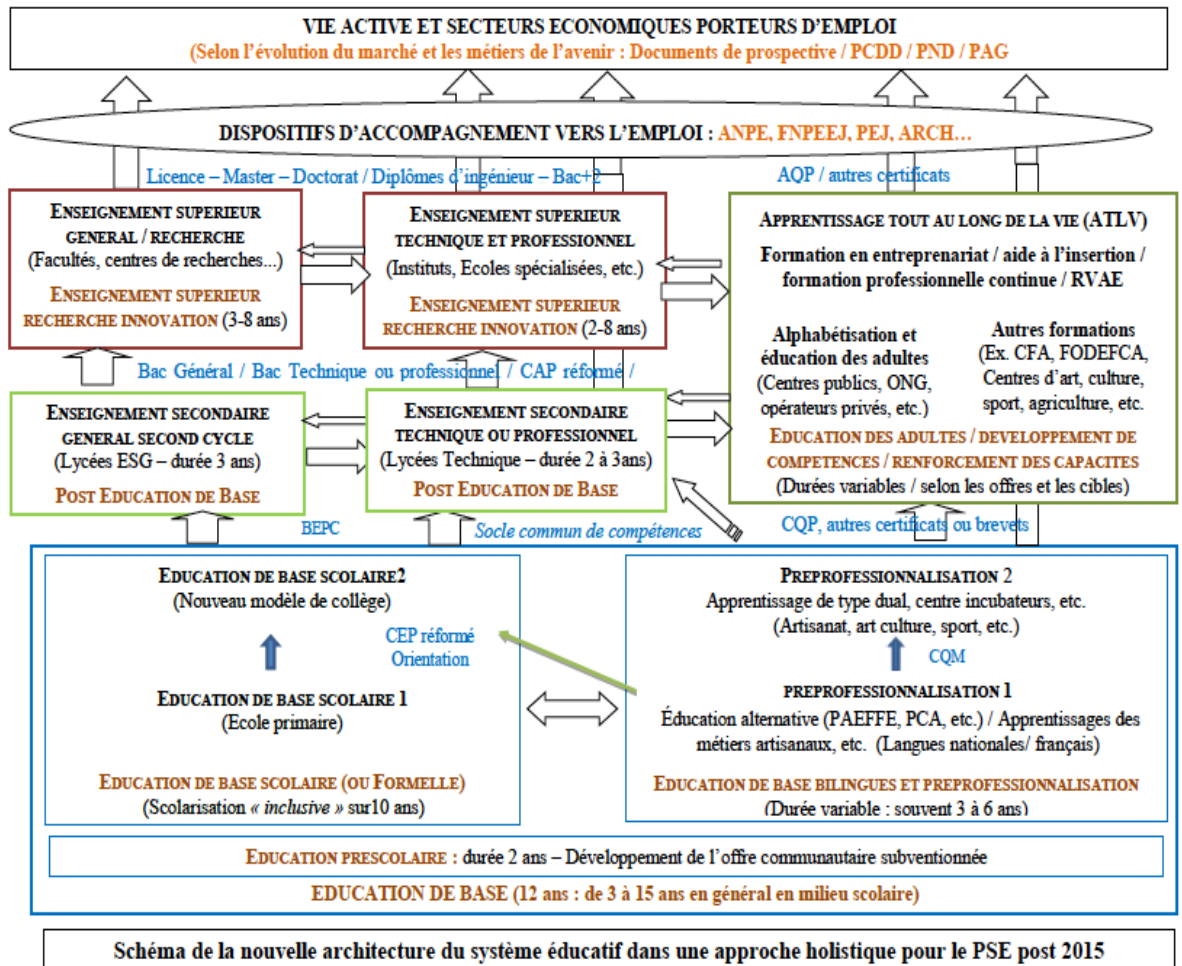
Ce sous-secteur s'implémente en six ou sept années selon la spécialité avec deux cycles conférant des diplômes de différents niveaux.

Quant à L'enseignement supérieur, cinquième et dernier palier, il est animé aussi bien par l'Etat que par les acteurs privés. La carte universitaire a connu de nombreuses mutations et s'est maintenant fixée sur quatre principales universités publiques (Université d'Abomey-Calavi, Université de Parakou, Université nationale d'Agriculture et Université nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques) et quatre-vingt-quatorze (94) universités privées accréditées. En dehors de ces centres, le Bénin a installé en 2021 un institut universitaire d'enseignement professionnel à Djougou dans la région septentrionale. Le Bénin abrite également des centres universitaires sous régionaux. Les Universités du Bénin offrent des formations en Licence, Master et Doctorat sur une période de trois à huit années selon les diplômes. Le gouvernement a mis fin au système de cosignature des diplômes délivrés par les établissements de formation et d'enseignement supérieur privés et a institué les examens nationaux depuis 2017 pour les apprenants desdits établissements.

2.1.2. Mutations au sein du système éducatif béninois

La figure suivante présente la nouvelle architecture du système éducatif béninois.

Figure 2: Architecture du système éducatif béninois (nouvelle architecture)



Source : [Plan Sectoriel de l'Éducation post 2015](#)

Cette figure montre une architecture résultant de la vision énoncée en 2015 avec la prise en compte des différentes alternatives formatives développées et soutenues par l'Etat, les collectivités locales, les organisations de la société civile et les partenaires financiers. La nouvelle architecture évolue d'une approche sélective, exclusive, inégale et inefficace pour mettre en avant une approche éducative inclusive et holistique qui prend en compte tous les sous-secteurs du système éducatif en même temps qu'elle donne la chance à tous les enfants d'y entrer et d'y rester.

La nouvelle architecture valorise la formation professionnelle et le développement des compétences. L'une des principales innovations de cette nouvelle architecture est l'organisation du système en différents paliers à savoir : l'éducation de base pour tous les apprenants de moins de quinze ans quelle que soit leur trajectoire, la post éducation de base et l'enseignement supérieur. Ces trois paliers sont encore présents en attendant l'effectivité de la loi N° 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels et précisant en son article 5 que l'enseignement technique et professionnel comprend l'enseignement secondaire technique et professionnel et l'enseignement supérieur technique et professionnel.

Cependant, après près de cinq années, il existe toujours un décalage entre la réalité et cette nouvelle architecture. En effet, l'ancien système reste prédominant dans son ensemble. A ce jour, le premier cycle de l'Enseignement technique professionnel est toujours accessible à un apprenant qui a achevé la classe de 5^e de l'enseignement secondaire général bien qu'il ait été décidé dans la Réforme du Coursus de formation à l'ETFP (adoptée le 31 juillet 2014 en Conseil des Ministres) et intégrée à la nouvelle architecture que cela soit plutôt à la fin de la classe de 3^e, après une éducation de base d'une durée de douze années. L'accès au second cycle de l'EFTP est toujours subordonné à l'obtention d'un diplôme sanctionnant la fin des études du premier cycle de l'enseignement secondaire général ou de l'enseignement technique. Différentes passerelles sont conçues entre les différents types d'apprentissage donnant la possibilité à terme à un déscolarisé ou non scolarisé au départ de retourner dans le système formel traditionnel ou d'accéder à une formation supérieure par la valorisation des acquis de ses expériences. Ces mécanismes n'ont pu être activés et l'expérience de la formation professionnelle et entrepreneuriale par alternance pour les diplômés n'a pas connu un succès. Depuis le premier forum sur le secteur de l'éducation en 2007, la formation professionnelle par apprentissage, essentiellement développée dans le domaine de l'artisanat, est intégrée à l'EFTP.

2.2 Architecture de l'EFTP béninois

2.2.1 L'enseignement technique et la formation professionnelle

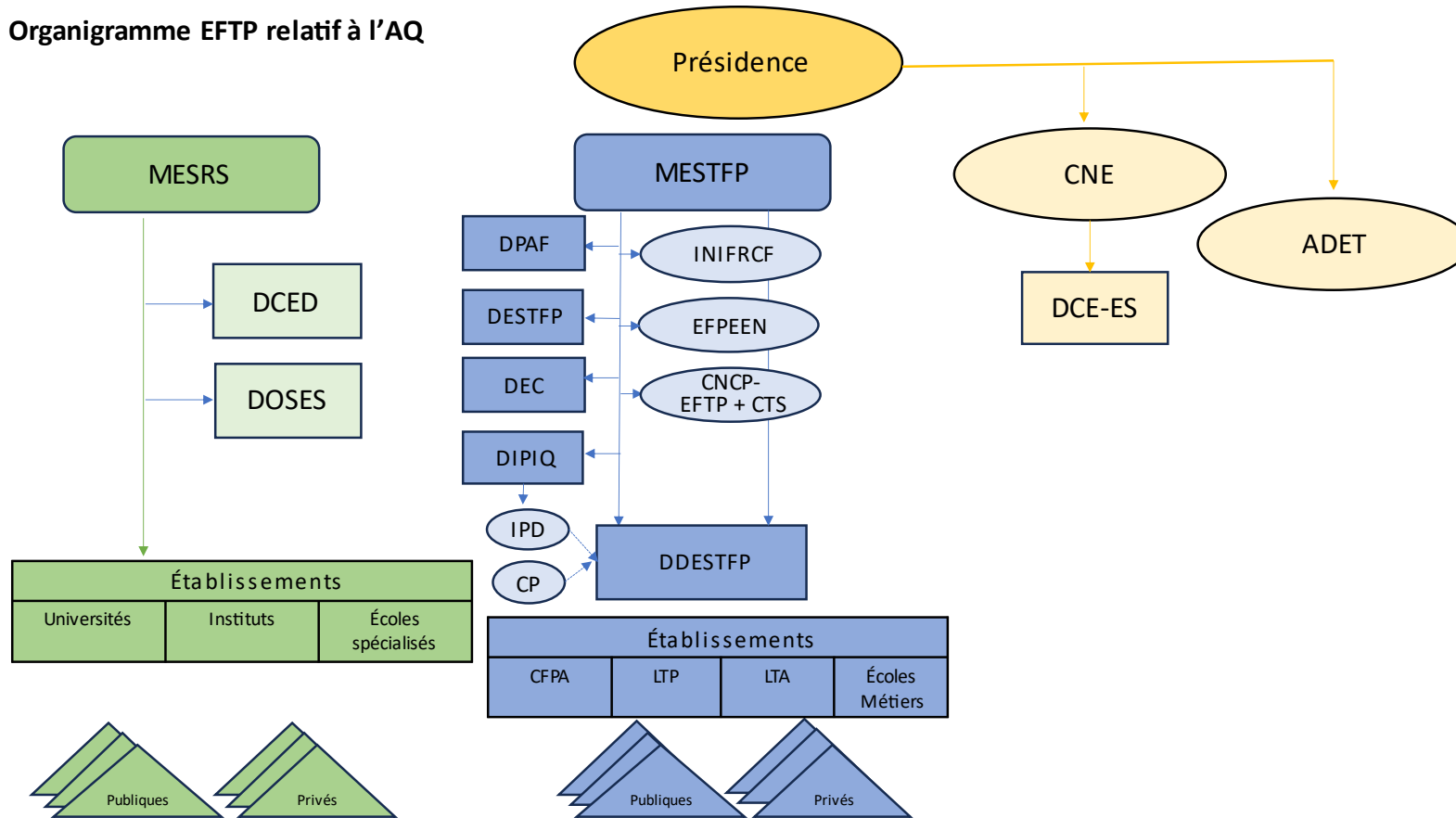
Au Bénin, le dispositif institutionnel et de gouvernance de l'EFTP est régi par un document national d'orientation. Deux principaux ministères assurent sa tutelle : Le Ministère des Enseignements Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) qui élabore et assure la mise en œuvre de la politique en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) qui intervient dans l'offre de formation au niveau Supérieur à travers divers établissements qui proposent des cycles d'ingénieurs et de licences professionnelles d'une part et un cycle de techniciens formés à des métiers en deux ans d'autre part. Les deux ministères assurent avec plusieurs autres structures étatiques, privées et communales, la mise en œuvre de la politique dans le système de l'EFTP. Il s'agit,

notamment du Ministère du Travail et de la Fonction Publique, du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, du Ministère du Plan et du Développement, du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, du Ministère de la Santé et celui en charge de l'Eau. Les Directions et organismes de tutelle qui meublent l'architecture de l'EFTP au Bénin sont entre autres :

- La Direction des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DESTFP) ;
- La Direction de l'Enseignement Secondaire General (DESG) ;
- La Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité (DIPIQ) ;
- La Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales
- La Direction des Examens et Concours (DEC)
- Les Directions Départementales des Enseignements Secondaire Technique et de la formation Professionnelle
- L'Institut National de l'Ingénierie de la Formation et du Renforcement de Capacité des Formateurs (INIFRCF) ;
- l'École de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Éducation Nationale (EFPEEN)
- Le Fonds d'Aide à l'Alphabétisation
- Le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA)
- Le Cadre National de Concertation pour la Promotion de l'EFTP

Figure 3 : Schématisation du dispositif institutionnel et de gouvernance de l'EFTP au Bénin

Organigramme EFTP relatif à l'AQ



Source : Interprétation du consultant

2.2.2 L'enseignement technique

• L'offre de formation de niveau secondaire

La formation technique au niveau secondaire est organisée en sept domaines. Ces formations se déroulent dans 38 établissements répertoriés au titre de l'année scolaire 2018- 2019 et sont réparties comme suit :

- Une (1) école de formation médico-sociale ;
- Trois (3) lycées techniques industriels ;
- Onze (11) lycées industriels et tertiaires ;
- Deux (2) lycées tertiaires ;
- Dix (10) lycées techniques agricoles ;
- Huit (8) Centres de Formation Professionnelle (Dogbo, Abomey, Athiémé, Djougou, Kouandé, Djidja, Agoua (Bantè), Agouagon (Glazoué) ;
- Quatre (4) Centres de Métiers (Pahou, Sê, Covê et Nikki).

Trois cent soixante-dix-huit (378) établissements secondaires privés étaient autorisés en 2019. Au nombre de ceux-ci, 108 étaient fonctionnels avec une part d'effectif de 22% en 2019 d'après le rapport de diagnostic du sous-secteur.

• L'offre de formation de niveau supérieur

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) intervient dans l'offre de formation de l'EFTP au niveau Supérieur à travers divers établissements qui proposent des cycles d'ingénieurs et de licences professionnelles d'une part et un cycle de techniciens formés à des métiers en deux ans d'autre part.

Au niveau du supérieur, nous pouvons identifier trois principaux acteurs que sont les universités publiques, les établissements privés d'enseignement supérieur et le Centre Universitaire d'enseignement professionnel qui a pour mission de mettre en place des instituts universitaires d'enseignement professionnels dans huit (08) secteurs prioritaires que sont l'agriculture, la construction, les travaux publics, la maintenance de véhicules, le tourisme et l'hôtellerie, le textile, les arts et la culture, le commerce (Voir SN-EFTP 2020-2030). Un premier institut universitaire d'enseignement professionnel (IUEP) a été créé à Djougou en 2021 dans le domaine de l'Agriculture. Les cycles d'ingénieurs et de licences professionnelles sont proposés par deux universités générales (Université d'Abomey-Calavi - UAC et Université de Parakou - UP) et deux universités technologiques (Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques - UNSTIM et Université Nationale d'Agriculture - UNA) auxquelles s'ajoutent divers Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur engagés dans un processus d'homologation.

Deux types de diplômes sont délivrés. Il s'agit de la Licence professionnelle, du Master ou du titre d'ingénieur. Un institut de formation professionnelle de niveau supérieur est également dédié à la formation des enseignants de l'EFTP. Il s'agit de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) qui forme des enseignants au niveau Licence et Master avec les diplômes respectifs que sont le Brevet d'Aptitude au Professorat dans l'Enseignement Technique (BAPET) et le Certificat d'Aptitude au Professorat dans l'Enseignement Technique (CAPET).

2.2.3 La formation professionnelle

L'offre de formation professionnelle peut être classée en trois principales catégories :

- **La formation professionnelle par apprentissage traditionnel**

Trois cent onze (311) métiers sont répertoriés dans le secteur de l'artisanat au Bénin. La formation professionnelle par apprentissage concerne ces métiers et est délivrée essentiellement dans les ateliers au profit des non scolarisés et des déscolarisés âgés d'au moins quinze (15) ans. Ces derniers sont formés pendant trois années et obtiennent le Certificat de Qualification au Métier (CQM) qui a remplacé les diplômes précédemment délivrés par les maîtres artisans.

- **La formation professionnelle de type dual**

La formation professionnelle par apprentissage de type dual s'effectue dans le cadre d'un contrat d'apprentissage liant l'apprenti à un artisan et à un établissement public de formation professionnelle ou tout organisme privé habilité. Il s'agit d'une formation par apprentissage qui se déroule à l'atelier du maître-artisan (ou entreprise) et dans le Centre de Formation Professionnelle d'Apprentissage (CFPA) public ou privé. La formation par apprentissage de type dual permet donc aux apprentis bénéficiaires de compléter leur formation théorique et pratique dans un établissement de formation. Elle est destinée aux jeunes sous contrat d'apprentissage auprès d'un maître-artisan pendant six (06) mois au moins, âgés de quinze (15) ans et ayant le niveau minimum du Cours Moyen (CM), capables de lire et écrire le français. Cette formation d'une durée de trois (3) ans, donne droit au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

Un deuxième niveau de formation de type dual appelée formation par alternance a été créée et expérimentée – surtout au niveau du CFPA d'Abomey- mais sans succès. Il s'agit d'une formation par alternance post éducation de base destinée aux jeunes ayant achevé l'éducation de base et détenteurs d'un diplôme du secondaire ou du supérieur mais désireux d'apprendre un métier. Cette formation est conçue sur deux années avec quinze mois de formation et six mois en milieu professionnel. Des compétences transversales telles que l'entrepreneuriat, l'anglais et l'informatique, la gestion d'entreprise sont intégrées au curriculum pour faciliter la création d'entreprises. Cette formation est sanctionnée par une Attestation de Qualification Professionnelle (AQP).

- **La formation professionnelle continue**

La formation professionnelle continue liée à un métier est l'ensemble des activités de formation dispensées en entreprise, dans un établissement ou ailleurs et qui visent à accroître les compétences de l'apprenant pour l'amélioration de ses performances ou pour l'occupation d'un nouveau poste. On distingue la formation professionnelle continue diplômante et la formation professionnelle continue qualifiante.

La formation professionnelle continue diplômante

L'arrêté n°450 du 26 novembre 2013 portant organisation et fonctionnement du dispositif de formation professionnelle continue dans les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle encadre la formation professionnelle continue qui se déroule dans les établissements de formation tels que les Centres de Métiers (CM) et les Centre de Formation Professionnelle (CFP) ainsi que les cabinets. Pour exemple, trois modules de formation continue en énergies solaires photovoltaïques à l'intention des artisans

électriciens/électroniciens ont été élaborés et validés en novembre 2018 sur financement du projet allemand dénommé « Partenariat pour la Formation Professionnelle en Énergies Renouvelables au Bénin (PFPERB) ».

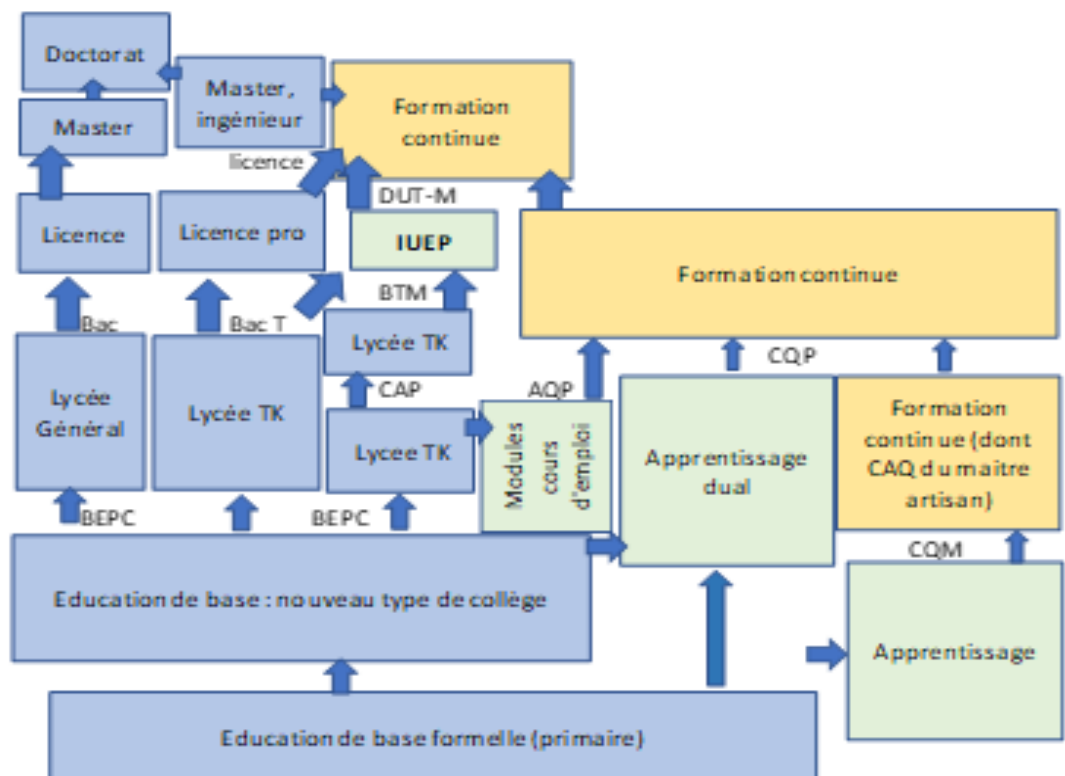
La formation professionnelle initiale de courte durée

Elle est destinée aux personnes voulant développer des compétences pointues dans un métier donné. Elle est sanctionnée par une attestation délivrée par le centre de formation. La réforme du cursus de formation à l'EFTP qui fait partie intégrante du plan d'action du PSE post 2015 institue la création de deux (2) voies : la voie technologique et la voie professionnelle (confère le schéma de la structure du système de l'EFTP ci-dessous). La formation technologique conduit à l'obtention d'un Baccalauréat technique alors que la voie professionnelle devra conduire à l'obtention soit d'un :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ;
- Diplôme de Technicien au Métier (DTM) ;
- Bac Professionnel (Bac Pro) ;
- Attestation de Qualification Professionnelle (AQP).

Les enfants non scolarisés et/ou déscolarisés auront la possibilité de bénéficier de formations dans les centres de formation professionnelle et d'apprentissage publics et privés sanctionnées par l'obtention du CQM et du CQP.

Figure 4 : Schéma synthétique du système de EFTP au Bénin



Source : Plan Sectoriel de l'Éducation, post 2015

2.2.4 Réformes récentes de l'EFTP et assurance qualité

L'une des réformes adoptées par le Bénin en 2001 a été « l'engagement de l'Etat à la professionnalisation des formations initiales dans les établissements de l'EFTP en révisant les programmes suivant l'approche par compétence ». Un accent avait alors été mis sur la diversification de l'offre de formation, les orientations relatives à la formation professionnelle dans le secteur de l'artisanat et à la formation professionnelle continue dans les établissements de l'EFTP. Cette réforme n'a pas accordé spécifiquement une attention particulière à la promotion de la qualité.

En 2006, le Bénin s'est également doté d'un Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) qui couvrait la période 2006-2015 et qui a permis de définir trois grandes orientations à l'EFTP que sont : (i) l'adaptation des formations aux besoins du marché du travail, (ii) l'amélioration de la qualité et de l'équité et (iii) l'amélioration de la gestion et du pilotage. Le PDDSE a prévu dans sa mise en œuvre une augmentation progressive des effectifs de l'EFTP pour les faire passer de 32 000 élèves en 2005 à 60 000 en 2015 (public et privé). En dépit des efforts déployés, la mise en œuvre dudit plan n'a pas permis de satisfaire les attentes relatives à la seconde orientation ci-dessus mentionnée. En effet, on peut conclure que seuls des résultats mitigés en matière de promotion de la qualité ont pu être atteints.

Dans le cadre de la réforme actuellement en cours, afin de renforcer son capital humain, le Bénin prévoit à l'horizon 2030 d'avoir un système éducatif qui « assure à tous les apprenants, sans distinction aucune, l'accès aux compétences, à l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui en font des citoyens épanouis, compétents et compétitifs, capables d'assurer la croissance économique, le développement durable et la cohésion nationale ». Afin de conduire une action à la hauteur de l'ambition de faire du Bénin un hub de compétences techniques et professionnelles, le Bénin s'est doté, suite à un diagnostic sectoriel, d'une stratégie nationale pour l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnelles (SN-EFTP 2020-2030). En effet, l'analyse de l'état des lieux du système a permis de déterminer un certain nombre de goulots d'étranglements qui minent le sous-secteur de l'EFTP constituant ainsi un frein à son plein essor.

La vision du gouvernement à travers la Stratégie Nationale pour l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (SN-EFTP 2019-2025) a pour objectif de porter à 70% la part de l'enseignement technique et professionnelle dans le système éducatif. Cette stratégie est fondée sur le pari que l'EFTP constitue un des piliers majeurs pour le développement de compétences pratiques utiles à l'insertion rapide des jeunes et au développement de la nation. Pour réaliser cette stratégie, le Gouvernement a : (i) créé l'Agence de développement de l'enseignement technique (ADET), (ii) entrepris la professionnalisation des formations au supérieur, (iii) consenti d'importants investissements dans le secteur et (iv) mobilisé des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) autour de son ambition.

Le Gouvernement a également poursuivi la réalisation de la mutation du système éducatif béninois qui passe d'un système pyramidal à un système qui s'inscrit dans une approche inclusive et holistique et qui prend en compte plusieurs voies d'enseignement et de formation pour les citoyens de tous types. Ceci inclut la préprofessionnalisation, la promotion des filières de l'enseignement technique et professionnel, les alternatives

éducatives, le développement des compétences et le renforcement des capacités. Ce système a prévu des passerelles ainsi que des mécanismes de formation tout au long de la vie ou encore de valorisation des acquis des expériences. Il est organisé en trois étages que sont l'éducation de base qui dure douze années, la post éducation de base et le supérieur. Différentes passerelles sont créées entre les différents types d'apprentissage donnant la possibilité par exemple à un déscolarisé ou non-scolarisé de retourner dans le système formel traditionnel ou d'accéder à une formation supérieure par la valorisation des acquis de ses expériences.

Promouvoir l'assurance qualité s'avère être un impératif pour le succès de cette nouvelle réforme de l'EFTP actée en 2019 et dont la mise en œuvre a débuté en 2020 et qui vise l'enrôlement de 70% des jeunes béninois dans l'EFTP en 2030. En effet, l'Axe Stratégique 4 de la SN-EFTP vise à la Professionnalisation du pilotage des instances de gouvernance de l'EFTP à travers le développement des capacités managériales de pilotage des instances de l'EFTP. Une des actions prioritaires pour cet axe est l'instauration du système assurance-qualité dans la gouvernance des établissements d'EFTP.

La présente consultance est une des interventions initiées devant contribuer à l'atteinte de cet objectif. L'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) a contractualisé CINOP pour un appui dans la mise en place d'un dispositif d'assurance qualité (AQ) qui permette aux établissements et institutions de l'EFTP béninois d'offrir des services/prestations de qualité. Cet appui entre dans le cadre du projet dénommé Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (FP2E) financé par la Banque Mondiale.

2.3 Assurance-qualité : quelques clarifications conceptuelles

Selon la conférence de l'UNESCO sur l'éducation qui s'est tenue à Paris en Octobre 1998, « la qualité dans l'enseignement supérieur est une notion multidimensionnelle qui doit inclure toutes les fonctions de l'enseignement supérieur et ses activités telles que : les curricula, les programmes d'éducation, la recherche scientifique, les étudiants, les bâtiments, les équipements et les outils, la prestation de services à la société locale, l'auto-éducation interne , la fixation des normes comparatives de la qualité internationalement reconnue ».

Selon Tremblay et Kis (2008), l'AQ dans l'enseignement supérieur et la formation est un terme polysémique, voire ambigu qui doit tenir principalement des sens variés qui peuvent être associés aux termes « assurance », « qualité », « enseignement supérieur ».

Selon le glossaire préparé par l'UNESCO-CEPES (2007), l'assurance-qualité (AQ) est un processus d'évaluation continue (évaluation, suivi, assurance et maintien de la qualité, amélioration) de la qualité de l'enseignement et de la formation, des établissements et des filières de formation. « En tant que mécanisme de régulation, l'assurance qualité vise la responsabilité et l'amélioration, en fournissant des informations et des jugements (et non pas des classements) à travers un processus convenu, cohérent, et des critères clairement définis ».

Cette compréhension de l'AQ au niveau de l'enseignement supérieur s'applique entièrement à l'EFTP qui couvre aussi bien les strates supérieure, secondaire et même primaire de

l'enseignement et de la formation. Il est important de souligner que l'AQ a une dimension interne (qui relève de la responsabilité de l'établissement) et externe (qui relève de la responsabilité des autorités nationales), toutes deux intrinsèquement liées. L'assurance qualité interne (AQI) vise le suivi et l'amélioration de la qualité au niveau de l'établissement. L'assurance qualité externe (AQE) s'organise à travers les étapes suivantes : auto-évaluation, évaluation par les pairs, rapport et/ou décision et, éventuellement, procédure de suivi. Il convient aussi de souligner que les institutions d'enseignement et de formation sont les acteurs principaux et les premiers responsables de la qualité dans l'enseignement supérieur ou l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP).

Selon Delausnay, N. et al, 2005, la cellule d'assurance qualité a des missions qui consistent à :

- Évaluer les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche (universités, écoles, organismes de recherche) ;
- Valider les processus d'évaluation du personnel scientifique des établissements ;
- Aider les entités évaluées à l'amélioration continue de leurs pratiques ;
- Eclairer les décideurs : l'Etat (financements, reconnaissance de diplômes), les organismes de recherche, les collectivités territoriales, entreprises, familles, etc.
- Préparer les procédures et élaborer les fiches et documents nécessaires à l'évaluation ;
- Effectuer une veille des documents émis par les différents organismes nationaux et mondiaux spécialisés dans l'assurance qualité ;
- Concourir à la réussite de la capitalisation, de la pérennisation des expériences de l'université en matière de pratique AQ et contribuer à toute action locale, régionale ou nationale dans le domaine de l'AQ;
- Favoriser la communication en interne et en externe ;
- Assurer la formation interne dans le domaine de l'AQ.

Nous entendons par Assurance Qualité dans l'EFTP: la mesure de l'écart entre ce qui est et ce qui devrait être, au niveau de l'institution d'enseignement/établissement EFTP, des programmes de formation, (de recherche), d'innovation, suivi de recommandations.

Les aspects de l'EFTP sur lesquels portera l'AQ sont :

- les acteurs/structures actuels et futurs y compris le secteur privé avec précision sur leurs rôles et les relations fonctionnelles ;
- le cadre de normalisation des procédures et des mécanismes dans l'EFTP allant de l'expression des besoins de formations jusqu'au suivi des formés en tenant compte des dispositions du Cadre National de Certification et de Qualification (CNCQ) ;
- les outils et les textes réglementaires à mettre en place pour garantir l'assurance qualité dans les prestations des institutions et établissements de l'EFTP ;
- le mécanisme de suivi et d'évaluation du dispositif d'assurance qualité assorti d'indicateurs pertinents et mesurables.

2.4 Dispositif actuel d'Assurance-Qualité dans l'EFTP béninois : interne et externe

2.4.1 Structure, mécanismes et procédures au Bénin

- **Assurance qualité externe (niveau pilotage) et assurance qualité interne (niveau opérationnel) : acteurs-clés et pratiques actuels**

- **Gouvernance**

Pilotage au niveau du MESTFP

Au sein du MESFTP, les trois structures suivantes sont les plus en vue pour ce qui concerne les efforts de promotion de la qualité dans le sous-secteur : la DIPIQ ; l'INIFRCF ; les DESTFP.

La DIPIQ est un organe d'inspection technique chargé de contrôler l'offre éducative dans le sous-secteur de l'enseignement secondaire général et de la formation technique et professionnelle, et d'assurer son amélioration constante. Les missions qui lui sont confiées, à savoir inspecter et innover sont opérationnalisées au travers des activités d'inspection et des activités d'animation et d'innovation pédagogique. Ces interventions sont assurées par les Inspecteurs Pédagogiques (IP) et les Conseillers Pédagogiques (CP), le suivi des établissements s'avère très insuffisant aux dires mêmes de ces derniers. Au niveau départemental, l'Inspection Pédagogique Déléguée (IPD) est chargée du soutien aux 12 Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) dans ses missions d'assurance qualité de l'EFTP.

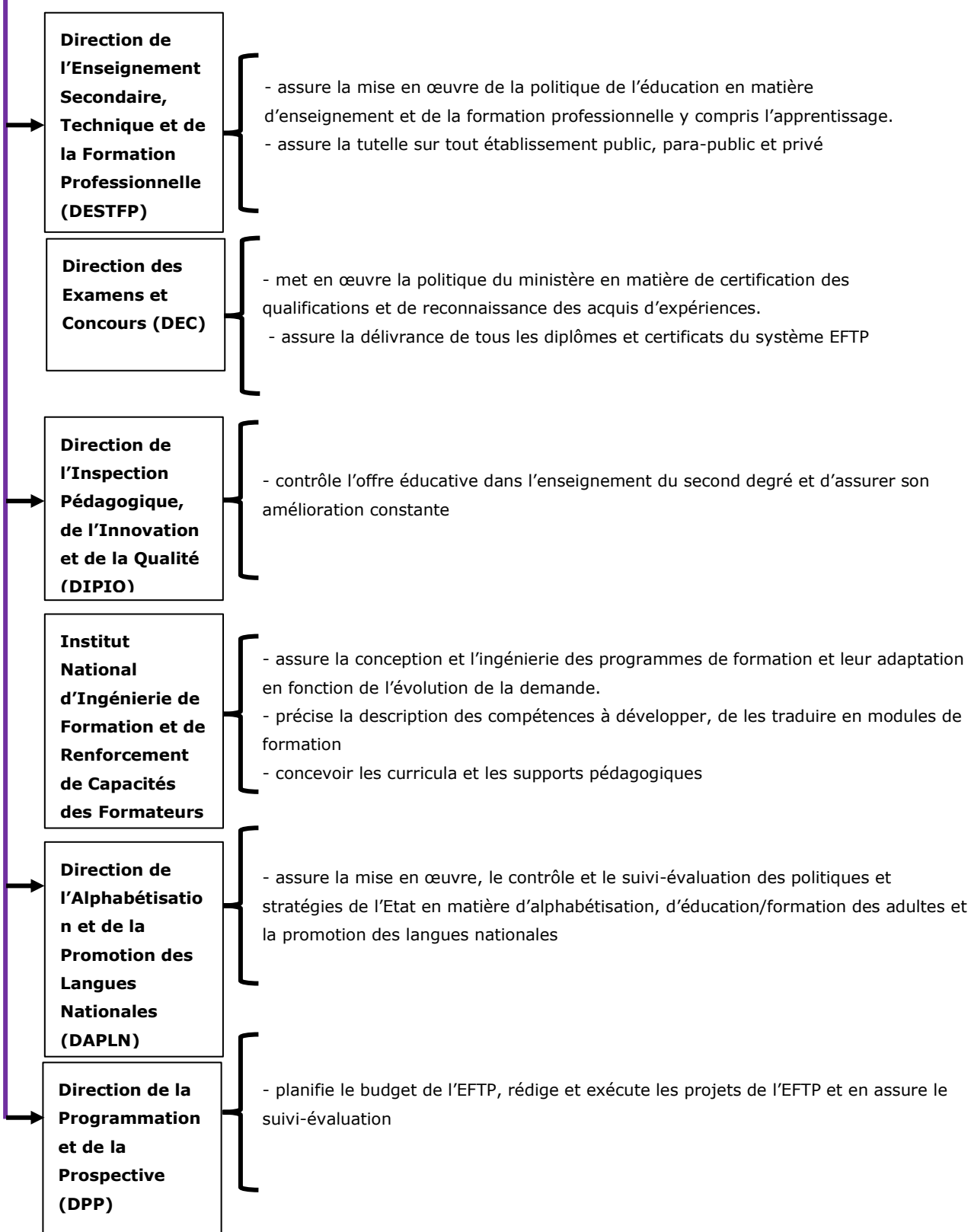
L'Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF) est chargé de la conception des programmes d'études et de formation de l'EFTP et du renforcement des capacités des formateurs dans le sous-secteur. Ce processus d'ingénierie de formation est coordonné par l'INIFRCF et avec la participation d'experts professionnels des secteurs économiques. Les documents définissent en détail tous les aspects pédagogiques et organisationnels de la mise en œuvre du programme. Ce processus est basé sur les guides méthodologiques sur l'ingénierie de la formation professionnelle et technique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui appliquent l'Approche Par Compétences (APC).

Dans la schématisation ci-dessous sont présentées six directions techniques principales du MESFTP et les attributions de ces dernières.

Figure 5 sur la prochaine page : MESTFP : attributions de six (06) de ses directions spécialisées.

Source : Interprétation du consultant

Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)



Pilotage au niveau du MESRS

Au sein du MESRS, c'est la Direction de la Formation et de la Qualité de l'Enseignement Supérieur devenue Direction du Contrôle et des Equivalences de Diplôme (DCED) qui se charge de la qualité au niveau pilotage. La DCED avait pour objectifs, entre autres, de mettre en place une agence nationale d'AQ. Des travaux ont donc été engagés et les textes de création, les textes du fonctionnement, et leur mise sous forme de décrets respectifs ont été finalisés depuis 2017-2018. Des décrets pour l'assurance qualité à l'interne des universités ont aussi été préparés et soumis. Depuis lors, plusieurs réformes et décisions ont été engagées qui remettent en cause le travail déjà fait au niveau de la DCED. C'est le cas avec la création du Conseil National de l'Éducation (CNE) et de la Délégation au Contrôle et à l'Éthique dans l'Enseignement supérieur (DCE). La DCEG est un organe opérationnel du Conseil national de l'Éducation le pouvoir de contrôle dans l'Enseignement supérieur. Elle est rattachée au Président du Conseil national de l'Éducation.

Ses missions et attributions sont centrées sur la qualité de l'enseignement et de la recherche. Elle est la garante de la qualité de l'enseignement supérieur auprès des autorités. À ce titre, la DCE a indiqué jouer le rôle « d'agence nationale de l'assurance qualité » de l'enseignement supérieur au Bénin. La Délégation au Contrôle et à l'Éthique dans l'Enseignement supérieur a pour mission de veiller au respect par les enseignants et les chercheurs, des obligations professionnelles et de la déontologie liée à leur statut dans les écoles supérieures publiques et dans les universités publiques et privées. Ces réformes et décisions ne permettent pas une bonne lisibilité par rapport au futur de l'Agence nationale d'AQ qui était envisagée. On retiendra par ailleurs qu'au sein du MESRS, il existe une direction (la DOSES) qui suit les établissements et leur fonctionnement. Cette Direction forme un Conseil consultatif national qui contrôle 2 fois/an les établissements.

De ce qui précède, on peut retenir que des conflits d'attributions et des redondances existent en ce qui concerne le dispositif de l'AQ dans le secteur de l'enseignement supérieur. L'assurance de la qualité pour la formation professionnelle et technique au niveau de l'enseignement supérieur est assujettie à tous ces développements dans le secteur.

Principaux constats

L'étude n'a pas permis de mettre en lumière l'existence d'un quelconque cadre conceptuel sous-tendant la mise en œuvre de l'assurance qualité dans l'EFTP au Bénin. Et pourtant, l'approche modélisée de l'implémentation de la qualité est déterminante pour sa mise en œuvre.

Un autre constat majeur qui s'impose est que plusieurs acteurs dans le sous-secteur de l'EFTP se proclament dépositaires des prérogatives relatives à la promotion de la qualité. Cependant, sur la base du postulat que l'Assurance Qualité est la garantie de la qualité (traduction du terme anglais « Quality Assurance») vis-à-vis des parties prenantes et intéressées (internes et externes), la présente étude a fait le constat de l'inexistence d'un système d'AQ bien organisé et effectif dans l'EFTP béninois.

Il n'existe pas de mécanisme d'assurance qualité complet et cohérent qui couvre l'ensemble des processus relatifs à la promotion de la qualité dans l'EFTP béninois. Cette absence concerne aussi bien l'assurance qualité externe que celle interne aux établissements de formation de l'EFTP. En particulier pour ce dernier groupe d'acteurs, il n'existe pas un

dispositif d'amélioration continue et permanent visant à maîtriser leurs activités et à promouvoir la qualité en leur sein ainsi qu'à rendre compte de l'ensemble de leurs prestations. Les établissements ne disposent pas des mécanismes de management par la qualité (*Démarche Qualité*), permettant de satisfaire à un cadre normatif (*Référentiel*), d'apprécier la qualité des processus institutionnels et de renseigner des indicateurs (*Auto-évaluation*). Ainsi, la majeure partie des établissements de formation n'est pas dans les dispositions et capacités pour *contrôler, évaluer et améliorer* par eux-mêmes régulièrement la qualité et la pertinence de leurs programmes et services d'enseignement et de formation techniques et professionnels.

Quant aux interventions externes, celles-ci se limitent aux audits et aux visites d'inspection de la DIPIQ et/ou l'accompagnement par les conseillers pédagogiques relevant des directions départementales de l'enseignement (DDESTFP) sous la tutelle du MESTFP.

On retiendra aussi qu'une complexité et un conflit de compétences persistent entre certains des acteurs se disant garants de l'assurance qualité externe de l'EFTP béninois. En plus, il est très important de retenir que, même quand des dispositions précises existent, leur application n'est pas toujours acquise.

Au total, il n'existe pas actuellement une stratégie d'assurance qualité clairement définie et mise en œuvre aussi bien au niveau du pilotage (assurance qualité externe) qu'au niveau opérationnel (assurance qualité interne).

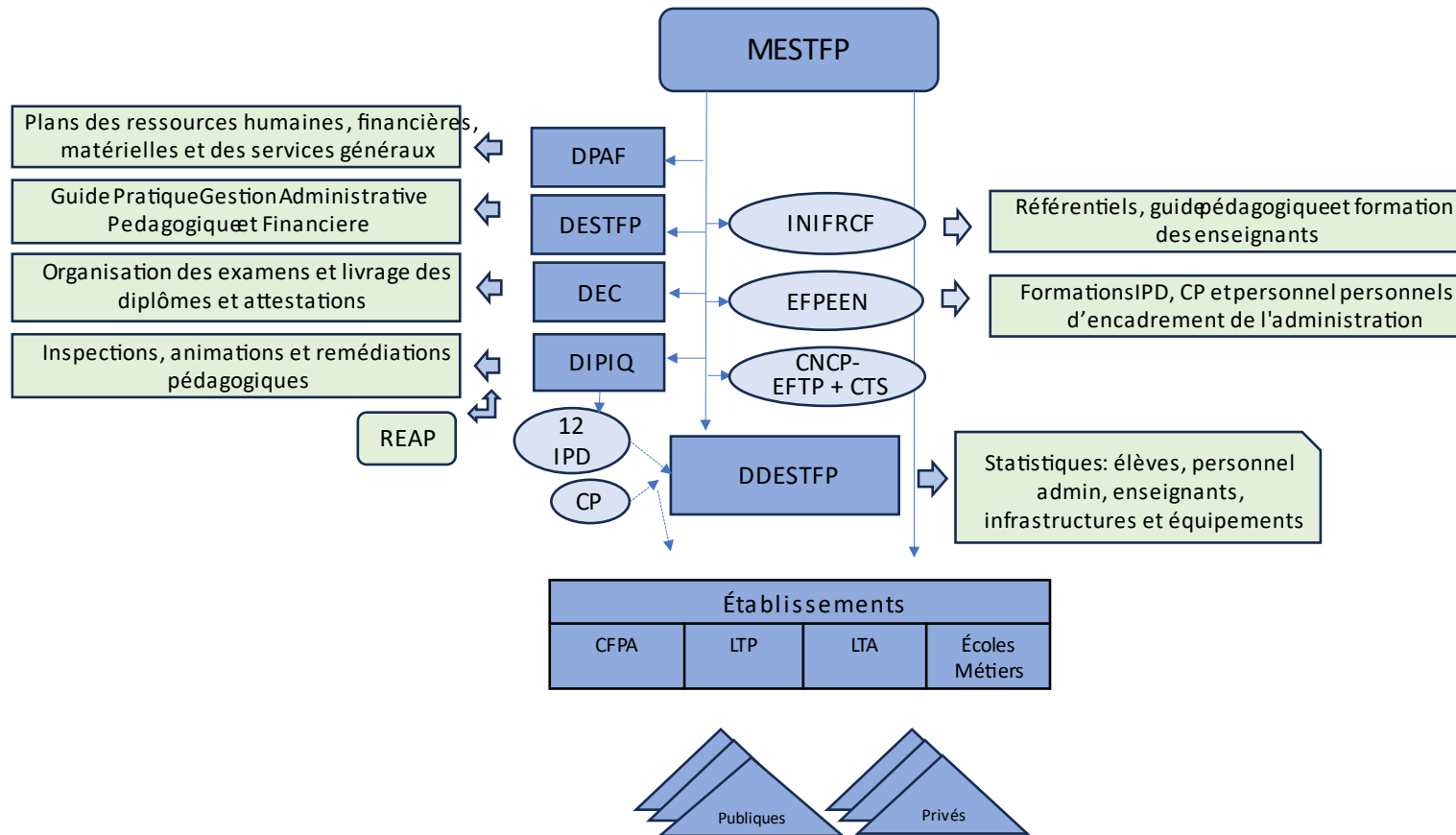
Dans les parties à suivre sont données de plus amples précisions sur ce que les acteurs de l'EFTP béninois considèrent comme relevant de l'assurance qualité.

Différents acteurs et leurs périmètres d'action relatifs à la promotion de la qualité

Actuellement, le sous-secteur de l'EFTP béninois indique œuvrer à l'atteinte de la qualité par l'entremise d'un certain nombre d'acteurs. Sur la base d'une analyse approfondie - quand disponible et mis à notre disposition - de l'AOF de chacune de ces structures, la synthèse ci-dessous a été faite.

Figure 6 : Acteurs et instruments de l'actuel dispositif AQ

Dispositif AQ dans l'EFTP béninois



Source : Interprétation du consultant

- *Le niveau opérationnel : les établissements de formation*

La pratique de mise en place d'un dispositif d'assurance qualité n'est pas de la culture des établissements d'EFTP au Bénin. Largement moins de la moitié (37,7%) des répondants enquêtés ont indiqué qu'ils ont un tel dispositif. Parmi ceux qui en ont, 71,7% ont déclaré que le dispositif d'AQ est bien structuré en organe contre 28,3% qui ont déclaré qu'ils constituent des organes ad hoc chaque fois qu'il s'agit d'une opération d'AQ. Et, largement moins de la moitié (40%) de ceux-ci ont un document régissant les rôles de chacun des membres d'un tel dispositif.

Par ailleurs, plus de la moitié des chefs d'établissements interviewés indiquent l'existence des indicateurs de gestion et de suivi de l'AQ. Toutefois, lesdits indicateurs ne sont pas établis dans un document officiel, mais plutôt sous forme d'objectif exprimé verbalement en termes de seuils liés aux résultats de fin d'année pour chaque niveau d'enseignement ou de formation. Toutes choses qui ne rehaussent pas la qualité d'organisation de ceux-ci. Au niveau de l'enseignement secondaire, les établissements de l'EFTP sont régis par un ensemble de dispositions réglementaires, guides normatifs, guides pédagogiques et guides de gestion administrative et financière². Ces guides s'appliquent à tous les établissements publics et privés de l'EFTP sans distinction entre les types d'établissements (lycées techniques, CFPA, écoles de métiers, etc.).

Un des documents de référence clés est le *Guide pratique de gestion administrative, pédagogique et financière des établissements d'ETP publics et privés* (2011). Le système béninois de l'EFTP est centralisé avec une autonomie limitée pour les établissements. Ainsi, des outils et instruments tels les guides de gestion, les référentiels de formation, les guides pédagogiques, les ressources et autres matériels de formation, et les sujets et autres tests d'évaluation sont élaborés au niveau central sous la régie du MESTFP et appliqués par tous les établissements publics et privés du second degré. Par exemple, le guide de gestion susmentionné présente des prescriptions détaillées des intrants (infrastructures, structure administrative, budgétisation, personnel et leurs tâches, charge horaire, matériels, documents, etc.) mais n'offre pas des indications sur les critères de qualité basés sur la performance et les résultats du processus de formation ni une analyse de comment l'établissement pourrait améliorer ses performances. Ces différents outils et instruments sont d'ailleurs très vieux (ils datent tous d'avant la réforme) et sont actuellement en cours de révision.

Ci-dessous est la liste à minima des documents dont devraient disposer, en principe, chacun de ces établissements de l'EFTP du niveau secondaire :

- manuel administratif et financier
- documents curriculaires de formation
- guide d'implémentation de la vie scolaire
- règlement intérieur et code de conduite pour les apprenants
- manuel et charte de bonne conduite pour les stages
- fiche de suivi des enseignants par des conseillers pédagogiques
- fiches de visites des inspecteurs
- cahier de présence
- rapport de conseil des classes

² Ces documents ne sont toujours pas mis à notre disposition malgré les nombreux efforts déployés par l'équipe de consultants auprès des acteurs qui devraient en disposer.

- guide d'implémentation des Cellules d'Orientation Professionnelle des Apprenants
- un manuel de lutte contre le harcèlement sexuel

Comme on peut le constater, le suivi des diplômés (rapports de tracer study, etc.) n'est pas systématique dans les établissements. Par ailleurs, il est noté que la pratique de suivi par les établissements de leurs diplômés n'est pas dans la culture de gouvernance de ceux-ci. De l'ensemble des établissements enquêtés, seulement 13,43% ont indiqué quelques statistiques sur le statut d'insertion de leurs anciens diplômés.

Les réalités révélées par l'enquête de terrain montrent des disparités entre les établissements publics et privés d'enseignement. Les tableaux suivants présentent la discrimination public-privé en rapport avec l'assurance qualité.

Tableau 3 : Existence et fonctionnement du dispositif de l'assurance qualité au sein des établissements

	Privé		Public		Total		Chi deux
	Freq	%	Freq	%	Freq	%	
<i>Avez-vous une organisation interne de l'AQ ?</i>							
Non	75.0	59.5	24.0	72.7	99.0	62.3	
Oui	51.0	40.5	9.0	27.3	60.0	37.7	0.164
Total	126.0	100.0	33.0	100.0	159.0	100.0	
<i>Si oui comment est-ce que ces responsables sont structurés en organes ?</i>							
Organe bien structuré	37.0	72.5	6.0	66.7	43.0	71.7	
Une composition ad hoc suivant chaque opération liée à l'AQ	14.0	27.5	3.0	33.3	17.0	28.3	0.718
Total	51.0	100.0	9.0	100.0	60.0	100.0	
<i>Si oui existe-il un document formel avec les attributions, organisation et fonctionnement et rôles du Comité</i>							
Non	34.0	66.7	2.0	22.2	36.0	60.0	
Oui	17.0	33.3	7.0	77.8	24.0	40.0	0.012
Total	51.0	100.0	9.0	100.0	60.0	100.0	
<i>Si oui pouvez-vous nous en donner copie ?</i>							
Non	38.0	82.6	7.0	87.5	45.0	83.3	
Oui	8.0	17.4	1.0	12.5	9.0	16.7	0.732
Total	46.0	100.0	8.0	100.0	54.0	100.0	
<i>Existe-t-il des indicateurs de gestion et de suivi d'AQ dans votre établissement ?</i>							
Non	44.0	34.9	17.0	51.5	61.0	38.4	
Oui	82.0	65.1	16.0	48.5	98.0	61.6	0.081
Total	126.0	100.0	33.0	100.0	159.0	100.0	

Source : enquête de terrain, 2023

Tableau 4 : Domaines d'application de l'assurance qualité dans les établissements

	Privé		Public		Total		Chi deux
	Freq	%	Freq	%	Freq	%	
<i>Gouvernance</i>							
Non	53.0	42.1	7.0	21.2	60.0	37.7	
Oui	73.0	57.9	26.0	78.8	99.0	62.3	0.028
Total	126.0	100.0	33.0	100.0	159.0	100.0	
<i>Offres de Formation</i>							
Non	24.0	19.0	6.0	18.2	30.0	18.9	
Oui	102.0	81.0	27.0	81.8	129.0	81.1	0.910
Total	126.0	100.0	33.0	100.0	159.0	100.0	
<i>Vie sociale sur le campus</i>							
Non	73.0	57.9	17.0	51.5	90.0	56.6	
Oui	53.0	42.1	16.0	48.5	69.0	43.4	0.508
Total	126.0	100.0	33.0	100.0	159.0	100.0	
<i>Parties prenantes (liens avec le monde extérieur ; services rendus à la communauté)</i>							
Non	93.0	73.8	20.0	60.6	113.0	71.1	
Oui	33.0	26.2	13.0	39.4	46.0	28.9	0.136
Total	126.0	100.0	33.0	100.0	159.0	100.0	

Source : enquête de terrain 2023

Tableau 5 : Atouts liés à l'existence d'un dispositif d'organisation de l'assurance qualité

	Privé		Public		Total		Chi deux
	Freq	%	Freq	%	Freq	%	
<i>Membres de la commission AQ formés</i>							
Non	33.0	64.7	8.0	88.9	41.0	68.3	
Oui	18.0	35.3	1.0	11.1	19.0	31.7	0.150
Total	51.0	100.0	9.0	100.0	60.0	100.0	
<i>Existence de ligne budgétaire pour commission AQ</i>							
Non	41.0	80.4	7.0	77.8	48.0	80.0	
Oui	10.0	19.6	2.0	22.2	12.0	20.0	0.857
Total	51.0	100.0	9.0	100.0	60.0	100.0	
<i>Conclusions et recommandations suivies et opérationnalisées</i>							
Non	19.0	37.3	5.0	55.6	24.0	40.0	
Oui	32.0	62.7	4.0	44.4	36.0	60.0	0.302
Total	51.0	100.0	9.0	100.0	60.0	100.0	
<i>Culture d'AQ est prônée à tous les niveaux</i>							
Non	28.0	54.9	4.0	44.4	32.0	53.3	
Oui	23.0	45.1	5.0	55.6	28.0	46.7	0.562
Total	51.0	100.0	9.0	100.0	60.0	100.0	

Source : enquête de terrain, 2023

Le niveau pilotage/gouvernance et accompagnement : tutelles, structures techniques, et autres

1) Niveau de l'enseignement secondaire

o La DESG

Conformément au Décret n° 2021-569 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), la Direction de l'Enseignement Secondaire Général (DESG) a pour attributions: la conception, le contrôle et le suivi-évaluation de la politique qualité de l'évaluation dans l'enseignement secondaire général ainsi que la promotion et l'orientation scolaires. À ce titre, et conformément aux orientations du Conseil National de l'Éducation (CNE), elle est chargée de:

- concevoir, élaborer et proposer la politique et les textes relatifs à l'enseignement secondaire général et veiller à leur application;
- participer à la détermination des besoins quantitatifs et qualitatifs en personnels d'enseignement, de direction et d'inspection, prenant en compte les besoins de l'économie nationale ;
- promouvoir la scolarisation des personnes en situation vulnérable et à besoins spécifiques et créer les conditions favorables au maintien des apprenants jusqu'au terme de leurs cursus de formation ;
- veiller à l'animation et à la supervision pédagogique des établissements publics et privés d'enseignement secondaire général, en liaison avec la DIPIQ ;

- veiller à l'application et au respect des normes pédagogiques, notamment les programmes d'études en vigueur, l'utilisation du matériel didactique et à leur conformité dans les établissements publics privés d'EFTP ;
- proposer les conditions d'ouverture, de fermeture et de fonctionnement des établissements publics et privés d'enseignement secondaire général avec l'usage des moyens numériques.

La DESG assure la tutelle de l'Enseignement Secondaire Général (ESG) qui compte au total huit cent quatre-vingt (880) établissements dont quatre cent soixante (460) ayant le cycle 1 et le cycle 2. L'ESG compte en outre mille six cent quatre-vingt-seize (1696) établissements privés.

- **La DESTFP**

La Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle (DESTFP) a compétence sur l'ensemble des activités de l'enseignement et la formation techniques et professionnels au niveau du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP). A ce titre, elle a pour mission la conception, le contrôle et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat dans le domaine de l'enseignement technique, de l'apprentissage et de la qualification professionnelle.

Dans ses domaines de compétence, la DESTFP est chargée :

- de porter toutes les actions et initiatives sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'enseignement et la formation techniques et professionnels ; de contribuer à l'application des dispositions de la loi-cadre sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels;
- d'assurer la tutelle des établissements publics et privés d'enseignement et de formation techniques et professionnels;
- de concevoir, d'élaborer, de proposer la politique de l'Etat dans ses domaines de compétences et de veiller à son application;
- de développer et de renforcer les dispositifs des alternatives éducatives;
- d'établir des partenariats avec le secteur privé ou des institutions partenaires pour l'installation de centres de la technologie, de l'information et de la communication en éducation en abrégé TIC-éducation/e-learning et incubateurs intégrés aux établissements de formation et les consolider à travers la mise en place de contrats plans;
- d'élaborer la stratégie de développement et de modernisation de l'apprentissage pour la professionnalisation des corps de métiers, notamment du secteur artisanal et informel;
- de promouvoir l'initiation professionnelle en milieu scolaire et des formations adaptées au marché du travail, en concertation avec les organisations professionnelles;
- de développer les certifications nationales et d'élaborer des stratégies d'incitation à l'apprentissage en alternance, en relation avec le secteur privé et les organisations professionnelles;
- de mettre en œuvre les modalités d'exécution des programmes ainsi que les règles d'orientation, d'évaluation et de certification des formations et des apprentissages en relation avec les autres structures du ministère;
- d'assurer la tutelle des incubateurs, des centres de formation professionnelle et d'apprentissage et de toutes autres structures publiques et privées de formation professionnelle et d'apprentissage habilitées;

- de centraliser, d'actualiser et de diffuser la documentation sur les pratiques et évolutions internationales en matière d'apprentissage et de formation professionnelle;
- d'élaborer la politique des manuels, de la documentation pédagogique, des infrastructures et équipements en liaison avec les structures compétentes du ministère;
- de veiller à l'application et au respect des programmes d'études en vigueur et à l'utilisation du matériel didactique agréé;
- de veiller à l'application des textes relatifs aux conditions d'ouverture, de fonctionnement et de contrôle des établissements de l'enseignement et la formation techniques et professionnels en liaison avec les directions départementales;
- de veiller au respect des calendriers et horaires de formation dans les établissements publics et privés de l'enseignement et la formation techniques et professionnels;
- de veiller à l'animation et à la supervision pédagogique des établissements publics et privés de l'enseignement et la formation techniques et professionnels, en liaison avec les directions techniques concernées;
- de participer à l'identification des besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel enseignant;
- de coordonner la formation initiale et continue des enseignants en relation avec le secteur privé et les autres structures.

Plus spécifiquement par rapport à l'AQ, comme indiqué dans le Décret n° 2021-569 du 03 novembre 2021 et l'arrêté n° 2022-136, la DESTFP est chargée :

- ✓ d'assurer la tutelle des établissements publics et privés d'enseignement et de formation techniques et professionnels, ainsi que des incubateurs, des centres de formation professionnelle et d'apprentissage et de toutes autres structures publiques et privées de formation professionnelle et d'apprentissage habilitées;
- ✓ de veiller à l'application et au respect des programmes d'études en vigueur et à l'utilisation du matériel didactique agréé ;
- ✓ de veiller à l'application des textes relatifs aux conditions d'ouverture, de fonctionnement et de contrôle des établissements de l'enseignement et la formation techniques et professionnels en liaison avec les directions départementales ;
- ✓ de veiller au respect des calendriers et horaires de formation dans les établissements publics et privés de l'enseignement et la formation techniques et professionnels ;
- ✓ de veiller à l'animation et à la supervision pédagogique des établissements publics et privés de l'enseignement et la formation techniques et professionnels, en liaison avec les directions techniques concernées ;
- ✓ de participer à l'identification des besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel enseignant;
- ✓ de coordonner la formation initiale et continue des enseignants en relation avec le secteur privé et les autres structures.

- **La DIPIQ**

Pour assurer la mise en œuvre des programmes de l'EFTP, la Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité (DIPIQ), sous la tutelle du MESTFP, est l'organe de conception, de formation, d'inspection et d'innovations pédagogiques, de

contrôle et d'accompagnement qui veille à la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle à travers les inspections, animations et remédiations pédagogiques.

Selon l'arrêté 108 (2017), la Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité (DIPIQ) est un organe d'inspection technique chargé de contrôler l'offre éducative dans le sous-secteur de l'enseignement secondaire général et de la formation technique et professionnelle, *et d'assurer son amélioration constante*. Elle a pour attributions de veiller à la qualité de l'enseignement, de la contrôler et de formuler des avis et propositions relevant de ses compétences pour la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement secondaire général et de la formation technique et professionnelle. Les missions de la DIPIQ, à savoir inspecter et innover, participent ensemble à l'instauration de la qualité.

La DIPIQ est chargée de :

- élaborer la stratégie de mise en place d'une chaîne de redevabilité allant de l'échelon d'enseignement local à l'échelon central;
- contrôler la qualité, l'adéquation des plans et objectifs de formation et la mise en œuvre des programmes de formation avec les objectifs pédagogiques initiaux;
- élaborer et exécuter avec l'usage des moyens numériques les plans d'inspection et de contrôle de la qualité pédagogique des personnels enseignants et administratifs des établissements;
- participer à la supervision des plans de formations initiale et continue dans les Ecoles normales supérieures publiques et privées;
- définir les objectifs et modalités de pédagogie en liaison avec les directions concernées;
- intégrer et promouvoir les innovations pédagogiques et évaluer la qualité de la production des matériels pédagogiques et/ou numériques;
- veiller à l'organisation, à la qualité et à la certification des programmes d'études en liaison avec les structures compétentes;
- coordonner les activités du personnel des corps d'inspection pédagogique ;
- gérer les coopérations entre les réseaux d'inspections de la sous-région et les partenariats entre les réseaux des formateurs des formateurs;
- organiser et présider la commission d'agrément des manuels et autres matériels pédagogiques conformes aux programmes d'études en vigueur.

Les services clés de la DIPIQ incluent :

- le Service de l'inspection et de l'animation pédagogiques – responsable pour la programmation de l'inspection et animation pédagogique, le suivi et support des enseignants sur les innovations pédagogiques, diffusion de documentation pédagogiques aux enseignants ;
- le Service de validation et de certification des programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages ;
- le Service des statistiques et de la documentation.

Pour contrôler et promouvoir la qualité dans les établissements, la DIPIQ se charge des deux tâches principales suivantes:

1) L'inspection

Comme décrit dans l'arrêté 108 sur les attributions, organisation et fonctionnement de la DIPIQ, tous les quatre ans, la mise en œuvre des programmes d'études et de formation de l'EFTP est évaluée par les Inspecteurs Pédagogiques en liaison avec les structures compétentes. Les inspections sont basées sur les modalités et critères d'inspection et de contrôle des enseignants et des établissements d'EFTP. Les inspecteurs sont organisés dans des groupes permanents spécialisés dans certains sujets (sciences et techniques industrielles, agricoles et tertiaires dans l'EFTP). Les groupes d'inspecteurs élaborent des plans de travail annuels et des rapports d'activités trimestriels faisant ressortir :

- les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés ;
- les difficultés rencontrées ;
- les ajustements à apporter.

2) Animation et innovation pédagogique

Assuré par les Inspecteurs Pédagogiques (IP) et les Conseillers Pédagogiques (CP), le suivi des établissements s'avère très insuffisant aux dires mêmes de ces derniers.

Au niveau départemental, l'Inspection Pédagogique Déléguée (IPD) est chargée du soutien aux 12 Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) dans ses missions d'assurance qualité de l'EFTP. Les IPD rendent compte à l'Inspecteur Général Pédagogique du DIPIQ. Ils sont organisés dans des pools d'inspecteurs coordonnés par un IP qui a un rang de chef de service. Les pools tiennent un conseil ordinaire une fois par mois sous la présidence de cet inspecteur coordinateur. Ils peuvent se réunir de façon extraordinaire en cas de nécessité. Ce conseil a pour tâches de :

- apprécier les conditions et le climat de travail à l'interne ;
- faire le bilan des activités du mois écoulé ;
- analyser les insuffisances et les écarts par rapport aux objectifs fixés (focus calendrier du programme) ;
- définir les modalités de la mise en œuvre des mesures correctives ;
- établir le programme d'activités du mois suivant ;
- adresser un rapport mensuel d'activités à l'IGPM.

Les 12 IPD sont décomposées en 81 bassins pédagogiques symptomatiques du renforcement de la proximité de l'inspection vers les établissements.

Récemment, et dans le cadre de la réforme intitulée « Déconcentration et décentralisation de l'Inspection pédagogique » les Inspections Pédagogiques Déléguées (IPD) ont été dynamisées en mettant à disposition des ressources pour assurer le suivi de proximité des enseignants et des équipes de direction des établissements d'une part et d'autre part, le renforcement de la collaboration avec les DDESTFP. Des revues trimestrielles des activités pédagogiques des IPD sont organisées afin d'harmoniser et de contextualiser le contenu des différentes lettres de mission et d'atteindre les différentes performances attendues. Ces revues ont aussi comme objectif d'évaluer les activités des IPD, valider le projet de programme d'activités de chaque IPD pour l'année scolaire, et élaborer les rapports d'activités des Inspecteurs en pool. En plus, chaque fois un thème spécifique est identifié.

Pour la DIPIQ, ces interventions des Inspecteurs en poste dans les départements contribuent à l'encadrement pédagogique dans l'EFTP.

À l'interne, la DIPIQ dispose d'un comité d'évaluation de ses performances. À l'externe, ses Réseaux d'Encadrement et d'Animation Pédagogique (REAP) promeuvent la qualité par ses actions ciblant les critères de qualité prédéfinies qui comportent les 3 aspects suivants : mission ; outils ; attitudes. Avec l'arrivée du REAP en 2016, les enseignants ont été suivis, accompagnés, et inspectés au regard des apprentissages et des acquis des apprenants. L'Animateur d'Etablissement (AE) est pris en charge par les conseillers pédagogiques et les inspecteurs de pool. Le Réseau d'Encadrement et d'Animation Pédagogique qui est né sur les cendres de l'ancien RAP (Réseau d'Animation Pédagogique), est une restructuration du réseau avec des outils protocoles pour l'encadrement et l'accompagnement des enseignants sur le terrain. La structuration du réseau est présentée de manière à ce que la chaîne de recevabilité du niveau national, au niveau local soit perceptible clairement : chaque acteur, ses missions, ses outils et ses attitudes.

À travers le REAP, la DIPIQ a mis en œuvre de façon systématique le triptyque inspection-animation-remédiation qui a permis d'améliorer les pratiques pédagogiques au niveau des enseignants et encadreurs, et de booster la qualité des apprentissages. Le REAP a permis, d'abord, de créer au niveau départemental, des pools des inspecteurs même si toutes les disciplines n'y sont pas représentées. À la tête de chaque pool, il y a un inspecteur pédagogique délégué qui coordonne les activités dans le département. Le REAP a organisé au niveau départemental la formation des conseillers pédagogiques et des AE.

La DIPIQ est composée de différents groupes permanents spécialisés d'inspecteurs. Alors que pour l'enseignement général, il existe de nombreuses spécialisations spécifiques, l'organisation n'a identifié que trois spécialisations pour l'EFTP :

- le Groupe spécialisé des inspecteurs des sciences et techniques industrielles ;
- le Groupe spécialisé des inspecteurs des sciences et techniques agricoles ;
- le Groupe spécialisé des inspecteurs des sciences et techniques tertiaires.

L'inspection Pédagogique Déléguée est responsable pour la mise en œuvre et le suivi du programme d'activités de la DIPIQ dans les départements et est composée par un pool d'inspecteurs dont le responsable est l'Inspecteur Pédagogique délégué.

Présentement, la DIPIQ ne dispose pas de son propre plan de formation de son personnel. En effet, tout est centralisé au niveau du MESTFP. Néanmoins, la DIPIQ organise chaque année sur fonds propres la « semaine de l'inspecteur ».

- **DEC**

La Direction des Examens et Concours (DEC) garantit l'organisation des tests, examens et concours en fonction des règles définies et en collaboration avec les Directions Techniques concernées. Cette direction est responsable pour l'élaboration des règlements relatifs à l'organisation technique et matérielle et du calendrier des tests, examens et concours organisés par le MESTFP. Elle est également chargée de délivrer les diplômes, attestations, relevés de notes et tous documents d'authentification à l'issue de l'annonce officielle des résultats.

- **L'INIFRCF**

Sous tutelle du MESTFP, l'Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF) est chargé de la conception des programmes d'études et du renforcement des capacités des formateurs dans le sous-secteur. Sur la base d'analyses du marché du travail réalisées par l'Institut en collaboration avec les Commissions Techniques Sectorielles, elle prépare les référentiels nationaux (des compétences, de formation et d'évaluation) et des guides pédagogiques. Ce processus d'ingénierie de formation est coordonné par l'INIFRCF et avec la participation d'experts professionnels des secteurs économiques. Les documents définissent en détail tous les aspects pédagogiques et organisationnels de la mise en œuvre du programme. Ce processus est basé sur les guides méthodologiques sur *L'ingénierie de la formation professionnelle et technique* de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui appliquent l'Approche Par Compétences (APC).

Après l'élaboration des documents du processus d'ingénierie de formation, l'Institut organise la validation de tous les documents auprès des parties prenantes et un rapport de retour est préparé pour justifier la validation. Tout ce processus est décrit dans le *Guide normatif pour le développement de l'EFTP au Bénin*, qui prévoit la mise en place d'un mécanisme d'évaluation des référentiels de formation. La DIPIQ est responsable pour l'évaluation de la mise en œuvre des programmes EFTP développés par l'INIFRCF. Les rapports du DIPIQ proposent des mesures correctives dans les cas où des faiblesses ont été constatées dans les établissements. L'Inspection est également impliquée dans le pilotage des nouveaux programmes. Le Guide normatif ne mentionne pas l'existence d'un mécanisme d'AQ externe du processus d'élaboration des référentiels EFTP coordonné par l'INIFRCF.

Parmi les principaux défis de l'INIFRCF figurent l'insuffisance du financement provenant du budget de l'État et la difficulté à mobiliser les experts des secteurs économiques pour qu'ils participent aux travaux sur les analyses sectorielles et référentielles.

- **La DDESTFP**

La DDESTFP joue également un rôle important dans la création des écoles privées d'EFTP dans le département de son ressort. Les candidats écoles font la demande et les dossiers sont déposés auprès la DDESTFP, qui évalue les dossiers, rend visite au candidat école et fait une proposition. Si les dossiers sont validés, l'État autorise la création et prend un acte de création d'une école. La DDESTFP assure aussi le suivi de la performance et du fonctionnement de ces écoles créées.

Au Bénin, la Commune, en tant que collectivité territoriale, a la charge de la construction, des réparations et de l'équipement des établissements publics d'enseignement secondaire et des centres publics de formation professionnelle au niveau communal. Elle assure en outre l'entretien de ces établissements.

Le suivi de la gestion administrative et financière est assuré par les inspecteurs du Ministère.

Les critères sont définis dans plusieurs documents réglementaires comme l'arrêté 152 de 2016 sur les normes de création des postes administratifs dans les établissements publics et charge horaire hebdomadaire des personnels administratifs et pédagogiques des établissements publics des Enseignements Secondaire Général, Technique et Professionnel

et l'arrêté 151 de 2016 sur les normes de référence et stabilisation des effectifs des apprenants.

Parmi les principaux défis des DDESTFP figurent : le mandat limité dans la planification et la coordination des activités des IPD et des CP dans leur région, le nombre réduit d'IPD avec une expérience et une connaissance suffisantes du sous-secteur de l'EFTP, le manque d'équipement pour l'accompagnement des IPD et des CP.

- **L'EFPEEN**

Sous la tutelle du MESTFP, l'École de Formation du Personnel d'Encadrement de l'Éducation Nationale est chargée de la formation des cadres des corps de contrôle des enseignements maternel et primaire, secondaire général, technique et professionnel, ainsi que des personnels d'encadrement de l'administration scolaire. À ce titre, elle organise la formation initiale et continue des IP et des CP de la DIPIQ. Dans le domaine de l'administration scolaire, l'EFPEEN est chargée de la formation initiale et continue des conseillers d'orientation scolaire ; la formation initiale et continue des personnels de gestion et d'administration (administrateurs, attachés, secrétaires d'administration, chefs d'établissement, censeurs, surveillants généraux, planificateurs de l'éducation, etc.) À cet égard, l'organe joue un rôle important dans le système d'AQ en tant que formateur initial et continu du personnel de la DIPIQ et le personnel d'administration dans les établissements de l'EFTP. À travers des évaluations de ses programmes de formation et des analyses des besoins en formation, l'EFPEEN vise une mise à jour et une adaptation régulières de ses programmes, qui sont devenus de plus en plus pratiques.

- **CMA**

Dans les secteurs plutôt informels, comme l'artisanat, les associations professionnelles jouent un rôle important. Par exemple, la Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA) est en charge de la question de la certification. Elle le fait en collaboration avec la Direction des Examens et Concours et de la DESTFP. Un processus de rénovation du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) et du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM) est actuellement en cours. Les aspects qui font l'objet de la rénovation incluent :

- la conception des sujets d'examens
- la composition des membres des jurys
- les épreuves (matrice de compétences) à examiner
- l'organigramme de l'examen
- 95% de pratique

- **ADET**

L'Agence de développement de l'éducation technique (ADET) a été créée par décret Présidentiel en juin 2021 et sous la tutelle de la Présidence de la République. Elle est chargée de coordonner la mise en œuvre, la supervision et le suivi de l'ensemble des projets et programmes liés à la stratégie de l'EFTP. Parmi celles-ci figure l'action prioritaire d'instaurer un système d'assurance-qualité dans la gouvernance des établissements d'EFTP. Dans ce rôle de coordination, l'ADET mène le dialogue institutionnel à travers un cadre de consultation entre les partenaires techniques et financiers et le MESTFP. L'ADET est également responsable de l'élaboration et du renseignement des différents indicateurs des différents programmes et de la Stratégie et de la veille à la mise en œuvre des réformes dans le secteur.

2) Au niveau de l'enseignement supérieur

L'analyse des résultats de l'enquête réalisée au niveau de l'enseignement supérieur a permis de retenir ce qui suit :

- Au niveau du ministère, la question de l'assurance qualité a commencé par devenir une préoccupation un peu avant l'avènement du système LMD. Des ateliers d'information et de formation ont été organisés sur les options méthodologiques et organisationnelles de l'assurance qualité. Un comité a été mis en place par le ministère en vue de proposer un projet d'arrêté de création d'une agence nationale d'assurance au Bénin. Ce comité a fait le travail et a rendu compte à l'Autorité. Par la suite le service qui s'occupait de la question de qualité au ministère a été remplacé par le Département du contrôle et de l'équivalence des diplômes (DCED). Ce dernier s'occupe en collaboration avec le Département de l'organisation du suivi et l'orientation de l'enseignement supérieur (DOSES) de l'homologation des offres de formation surtout des établissements privés d'enseignement supérieur de l'équivalence des diplômes et des activités connexes.
- Au niveau des Universités, la création du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) a contribué de façon remarquable à l'amélioration des pratiques qui avaient cours dans les universités de l'espace dudit réseau. Les actions de ce réseau ont consisté surtout à la rédaction du canevas d'élaboration des offres de formation, du canevas de rédaction des plans et des syllabus de cours et d'un guide de codification des Unités d'Enseignement qui renseigne sur les différents domaines de l'enseignement supérieur. Ce réseau a également initié la formation des enseignants du supérieur à enseigner, évaluer, piloter et à gérer autrement.
- Dans le domaine de la gouvernance, beaucoup d'avancées ont été notées. Du fait, les Rectorats des universités du Bénin ont pris la décision de revoir le contenu de leur gouvernance. Ce qui a conduit à la relecture de leurs plans stratégiques de développement, du contenu de leurs services de planification, de la communication ainsi que de ceux de la gestion des ressources humaines et financières. Malgré toutes ces dispositions, des efforts considérables restent à faire aussi bien au niveau de la gestion des ressources humaines que financières. Il est noté une absence de plans cohérents de formation des ressources humaines et un cadre de concertation de moins en moins attrayant.
- Dans le domaine de la formation, l'Université d'Abomey-Calavi s'est dotée en 2012 d'un Centre de pédagogie universitaire et d'assurance qualité (CPUAQ) et d'un comité universitaire de validation des offres de formation (CUVOF) suivant un canevas élaboré par ledit centre. Ce dernier s'occupe de la formation pédagogique initiale et continue des enseignants, de l'assurance qualité, de l'élaboration des offres de formation et des documents connexes, des TICE, de l'accueil, de la guidance et de l'orientation des apprenants, de l'évaluation aussi bien des apprentissages que des enseignants en situation de classe. Ce centre est un appui formidable pour le Vice Rectorat chargé des affaires académiques. Ceci a fini par se généraliser dans toutes les universités publiques du pays.

Malgré toutes ces dispositions, des efforts considérables sont toujours attendus pour avoir des diplômés compétents et compétitifs sur le marché de l'emploi. En effet, qui dit

formation, dit ressources humaines et matérielles de qualité et en nombres suffisants. Ce qui n'est pas le cas dans nos universités. Les infrastructures ne sont pas non plus au rendez-vous. Pas de mécanisme de suivi des diplômés. La plupart des offres de formation sont élaborées sans tenir compte des besoins du marché de l'emploi.

- Dans le domaine de la recherche, les Vices Rectorats chargés de la recherche accompagnent à travers les comités scientifiques sectoriels les entités à promouvoir leurs enseignants en utilisant les référentiels du CAMES mis à leur disposition.
- Dans le domaine de la vie universitaire, la situation n'évolue pas vers une amélioration. En effet, de jour en jour la situation se dégrade. Dortoirs en quantité insuffisante, restauration défailante, bibliothèque de moins en moins équipées de documents récents, moins éclairées. En un mot, il y a un environnement non propice à un apprentissage de qualité.

- **Etablissements d'enseignement supérieur**

Dans les établissements de l'enseignement supérieur, les cellules internes d'assurance-qualité dénommés CIAQ sont responsables pour l'AQ interne (gouvernance, recherche, vie de l'université et responsabilité sociale). La plupart des CIAQ se réfèrent jusqu'à très récemment à des dispositions et instruments tels que les référentiels qui sont dérivés de ceux du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) et du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO). Les CIAQ sont responsables pour la Pédagogie et l'AQ des formations. L'approche conceptuelle et les pratiques de l'AQ dans lesdits établissements n'accordent pas une attention spécifique à ce qui relève de l'EFTP.

- **DCED**

Au sein du MESRS, la Direction du Contrôle et des Equivalences de Diplômes (DCED) est responsable pour l'AQ dans l'ES. Le Décret n°2021-489 portant attributions, organisation et fonctionnement du MESRS prévoit la création de l'Agence béninoise d'Assurance Qualité pour l'Enseignement supérieur. Des travaux ont été engagés par la DCED et les textes de création, les textes du fonctionnement, et leur mise sous forme de décrets respectifs ont été finalisés. Des décrets pour l'assurance qualité à l'interne des universités ont aussi été préparés et soumis. Mais depuis lors, plusieurs réformes et décisions ont été engagées qui remettent en cause le travail déjà fait au niveau de la DCED. C'est le cas avec la création du CNE et de la DCE-ES.

- **DCE-ES**

La Délégation au Contrôle et à l'Éthique dans l'Enseignement supérieur (DCE-ES) est un organe national institué en janvier 2023 auquel sont soumises toutes les universités publiques ainsi que leurs unités de formation et de recherche. La DCE-ES est rattachée au Président du CNE, mais sous la tutelle administrative du MESRS. Elle dispose d'un personnel consistant en sept (07) délégués et une petite équipe d'appui. Ses missions et attributions sont centrées sur la qualité de l'enseignement et de la recherche. À ce titre, la DCE-ES a indiqué jouer le rôle « d'agence nationale de l'assurance qualité » de l'enseignement supérieur au Bénin. La DCE-ES a pour mission de veiller au respect par les enseignants et les chercheurs, des obligations professionnelles et de la déontologie liées à leur statut dans les Écoles supérieures publiques et dans les Universités publiques et privées.

À ce titre, elle :

- assure le contrôle des enseignements et l'évaluation des enseignants du Supérieur;
- veille à la mise en œuvre et à la qualité des enseignements, y compris les enseignements en ligne, puis en assure le suivi et l'évaluation;
- instruit les dossiers des manquements présumés à la discipline, aux règles d'éthique et de déontologie professionnelles dans les universités publiques et écoles supérieures publiques;
- propose les mesures conservatoires ou des sanctions à l'effet de faire cesser ou punir tout manquement aux normes et règles professionnelles, de déontologie ou d'éthique dans l'Enseignement supérieur.

Dans des conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, elle agit aux mêmes fins dans les établissements privés d'Enseignement supérieur et au niveau de la recherche scientifique. Elle veille à la mise en œuvre des réformes dans le cadre de la stratégie de promotion et de développement dans l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique.

Actuellement, dans la phase de démarrage de ses interventions, la DCE-ES a engagé plusieurs chantiers : définir les normes (exemple : le Code de déontologie qui est en voie de validation) ; constituer une base de données pour l'expertise en AQ qui sera utilisée dans le cadre de ses travaux (exemples : évaluation des pairs ; formation à distance ; etc.). L'organe est aussi déjà impliqué dans le processus de recrutement de nouveaux enseignants actuellement en cours.

2.4.2 Forces et Faiblesses, Opportunités et Menaces

FORCES	OPPORTUNITÉS
<p><i>Niveau national</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La Stratégie Nationale de l'EFTP élaborée de manière participative et validée • Création de nouveaux organes (ADET, CNE, DCE-ES) • Un processus et méthodes d'ingénierie de formation solides • Référentiels et guides pour les offres de formation élaborés par INIFRCF en collaboration avec les établissements d'EFTP et secteur privé • Existence de cadres réglementaires et guides pour les établissements • Croissance du renforcement des capacités des enseignants par les CP <p><i>Niveau des établissements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de réseaux WhatsApp avec les structures partenaires de stage • Création de réseaux WhatsApp avec les diplômés • La majorité des salles de formation dans les écoles publiques est en bon état (selon les normes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Certains établissements bénéficient d'une bonne collaboration avec les entreprises locales • Renforcement du REAP • Recrutement de nouveaux CP et IP • MESTFP vient de mettre en place un logiciel pour suivre les résultats des apprenants qui permettra aux établissements de suivre leur évolution
FAIBLESSES	MENACES
<p><i>Niveau national</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une stratégie et d'un système d'AQ cohérents et transparents dans l'EFTP • AQ est fragmentée sur plusieurs niveaux, des outils et instruments existent mais sans cohérence entre eux • Focus sur le contrôle et pas assez sur l'amélioration et l'innovation de l'EFTP • Manque de coordination et concertation pour la promotion de la qualité • Manque de la mise à jour et validation du cadre normatif • Faible communication publique et redevabilité du sous-secteur EFTP de façon générale et en particulier sur l'AQ dans ce sous-secteur • Insuffisance de ressources humaines qualifiées en matière d'AQ • Conflits d'attributions entre acteurs-clés tels que la DIPIQ, DDESTFP et INIFRCF • Curricula en déphasage par rapport aux besoins du marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une stratégie validée et en lien avec le CNCQ • Manque d'une gouvernance bien définie avec clarification des attributions, tâches et responsabilités des organes constitutifs • Risque de duplication de rôles d'autres organes impliqués en AQ (par exemple les activités de la DCE-ES semblent ressortir de l'assurance qualité qui normalement ne fait pas partie de sa mission) • Faible suivi et mise en œuvre de certaines stratégies et décisions

<ul style="list-style-type: none"> • Curricula qui n'intègrent pas encore des compétences pour l'emploi et l'entrepreneuriat ni des compétences numériques • Guides pédagogiques qui ne tiennent pas suffisamment compte des spécificités des CFPA et les Écoles des métiers • Absence de textes sur la qualité pour la formation par alternance dans le cadre du CQP/CQM <p><i>Niveau établissements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Position clef pour les DDESTFP dans l'AQ mais ils souffrent d'insuffisances de ressources à tous les niveaux • Nombre réduit de IP et CP pour le sous-secteur de l'EFTP • IP sont déconnectés de la pratique (observation des écoles privées) • Bureaucratization des procédures • Autonomie de manœuvres assez restreinte: textes règlementaires ne permettent pas aux CPFA de bien fonctionner • L'AQ est une notion toute nouvelle pour la plupart des CFPA, LTP et LTA • Manque de ressources financières: faibles effectifs des établissements ne permettent pas de générer des ressources supplémentaires • Manque d'infrastructures et d'équipements adéquats (ateliers, laboratoires, infirmerie, etc...) • Inadéquation entre demande de formation et ressources disponibles pour une formation de qualité • Ressources humaines académiques indispensables restent inadéquates en nombre et en qualité • Régression de formation pratique (dans les LTA) à cause du manque d'équipements et de matériaux et l'augmentation de l'effectif des apprenants • Insuffisance de suivi des diplômés et de données sur les taux d'insertion • Services de sécurité sociale pour le personnel et les apprenants sont inadéquats • Insuffisance de renforcement des enseignants sur des thématiques clés • Grandes différences entre les établissements dans le niveau de coopération avec le secteur privé et dans la disponibilité de postes de stage • Insuffisance d'organisation et gestion des stages et de moyens pour le suivi des stages • Faibles taux d'employabilité et manque de suivi des diplômés • Insuffisance de critères pour apprécier la création et le fonctionnement des écoles privées • Insuffisance de suivi de la performance et le fonctionnement des établissements EFTP privés 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible image de la qualité et pertinence de l'EFTP et ses établissements auprès des parties prenantes • Multiplication des écoles privées qui ne répondent pas suffisamment aux critères d'accréditation
---	---

2.4.3 Récapitulatif des principales limites identifiées dans les efforts actuels de promotion de l'AQ dans l'EFTP béninois

- Duplication d'attributions de la DIPIQ et de l'INIFRCF relatives à l'élaboration des objectifs pédagogiques, de la conception des méthodes d'élaboration des programmes d'enseignement/apprentissage/évaluation et de conception du matériel didactique et des manuels de tous les ordres d'enseignement relevant du MESTFP. Cette duplication est source de conflits de compétences qui entravent les performances de ces deux structures-clés.
- Insuffisance de ressources humaines : il y a un déficit d'inspecteurs et conseillers pédagogiques pour couvrir de façon optimale les besoins d'accompagnement du sous-secteur de l'EFTP
- Inexistence ou déficit de compétences et connaissances en AQ au sein des établissements de formation
- Manque d'équipements pour permettre la bonne marche du travail : documentation, équipement TIC, transport ; etc.

De façon synthétique, le constat se présente ainsi qu'il suit :

- Inexistence d'une vision et d'une stratégie générale sur le processus d'AQ au niveau de l'EFTP au niveau du MESTFP ;
- actuellement, l'essentiel des efforts déployés sont orientés sur le contrôle et peu ou pas sur l'amélioration/innovation ;
- de nombreux outils et d'instruments existent mais ils sont encore insuffisamment connectés entre eux dans un cadre cohérent pour atteindre une vision cohérente sur l'opérationnalisation de l'AQ ;
- les mandats des structures de pilotage et d'accompagnement sont parfois conflictuels et pas encore suffisamment orientés sur l'AQ ;
- les ressources humaines disponibles au niveau des structures du MESTFP, des établissements sont limitées (qualité et quantité) ce qui pourrait devenir un risque pour la mise en place d'un système d'AQ ;
- malgré les tentatives d'impliquer les parties prenantes, il reste encore beaucoup à faire pour intensifier la collaboration avec les parties prenantes dans le processus d'élaboration des référentiels, guides, etc., et pour permettre leurs contributions aux processus de formation, des stages, d'évaluation et d'insertion professionnelle ;
- Insuffisance de suivi dans l'application du décret portant autorisation et création des établissements.

2.5 Possibles pistes d'amélioration du dispositif

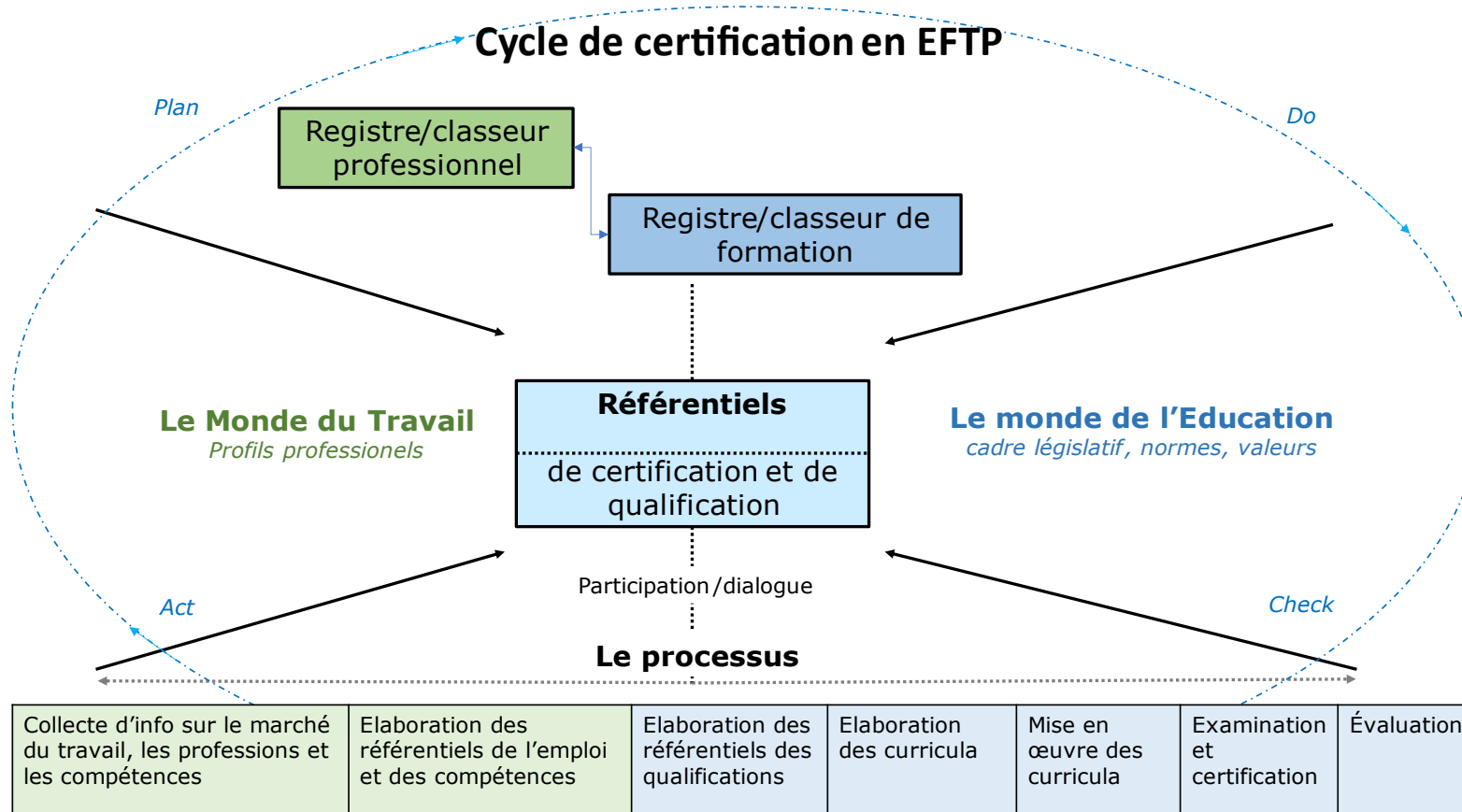
2.5.1 Un cadre théorique pour l'AQ dans l'EFTP

Comme déjà mentionné plus haut au sous-chapitre 2.3.1, l'existence d'un cadrage théorique est essentielle pour la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif d'assurance qualité. Aussi, dans le souci d'améliorer les pratiques actuelles en AQ, le sous-secteur de l'EFTP béninois se doit de se pourvoir d'un cadre de référence qui permette de faire évoluer son approche et ses pratiques de l'AQ. CINOP propose que l'EFTP béninois adopte de nouveaux paradigmes qui privilégient aussi les extrants/produits (diplômés) des établissements de formation. Cette réorientation est indispensable vu l'accent mis jusque-là sur les intrants et le constat que l'assurance qualité n'existe pas encore réellement pour le moment dans l'EFTP béninois. Pour s'en convaincre, le constat suivant est illustratif : la plupart des produits (diplômés) ne sont pas directement utilisables en l'état au sortir de leur parcours de formation.

Une approche beaucoup plus équilibrée est indispensable car pour que la qualité dans l'EFTP béninois puisse devenir réalité, l'on doit en plus de considérer l'entrée (intrants) accorder une attention toute particulière à la sortie (extrants). Et il faudrait également arriver à la situation où les entreprises sont mises dans les conditions pour être de vraies partenaires dans la formation.

Partant de ce postulat, le cadre de référence pourrait être envisagé qui favorise un dispositif d'AQ où le pilotage (assurance qualité externe) et l'opérationnel (assurance qualité à l'interne des établissements de formation) forment un continuum cohérent. À l'échelle des établissements de formation, le système holistique cohérent d'assurance qualité devrait couvrir toutes les fonctions et actions de l'établissement. En particulier pour ce qui concerne le volet formation, le dispositif AQ devrait couvrir tout le cycle allant de la conception, à la mise en œuvre, et le suivi et évaluation selon un processus itératif. Un tel cycle est illustré dans la figure ci-dessous.

Figure 7 : Cycle de certification et assurance qualité



Source: CINOP

La mise en œuvre de ce cycle doit être soutenue par des politiques, des procédures et des instruments d'assurance de la qualité qui visent à préserver les objectifs nationaux de qualité convenus et à améliorer la qualité de l'offre d'EFTP. Une approche globale de l'assurance qualité est importante pour l'ensemble du processus de qualification de l'EFTP, ainsi qu'une description plus détaillée et des instruments pour chaque étape de ce processus. Une approche holistique de l'AQ pour l'ensemble du cycle d'EFTP fait encore défaut dans de nombreux pays et la plupart d'entre eux mettent fortement l'accent sur l'assurance de la qualité des prestataires d'EFTP et sur la conformité aux normes nationales. Dans les efforts en vue de promouvoir la transparence, la classification et la comparaison de qualifications nationales, beaucoup de pays ont établi des Cadres Nationaux de Certification et/ou Qualification (CNCQ). Souvent ce travail coïncide avec des processus de réformes du système éducatif et les pays utilisent le CNC pour réviser leur dispositif d'assurance qualité. Les CNC présentent un ensemble global de normes, indicateurs, définitions convenues en commun pour l'élaboration et la mise en œuvre des qualifications dans l'EFTP et l'enseignement supérieur, ainsi que pour les approches pour le suivi et assurance qualité du processus de qualification et certification.

Les exigences relatives aux (i) procédures d'élaboration, de mise à jour et de validation pour chacune des phases, (ii) aux parties prenantes requises et (iii) aux critères de qualité correspondants sont décrits dans des cadres réglementaires proportionnés. Ces cadres sont traduits par les agences nationales d'EFTP ou les organismes d'assurance qualité en documents d'appui, tels que des instructions et des modèles, pour les différentes phases du processus de qualification.

Les principes de base pour l'assurance de la qualité pour chacune des étapes du cycle sont les suivants :

- La disponibilité de définitions claires des termes utilisés dans le processus de qualification de l'EFTP ;
- La formulation d'objectifs, standard et critères de qualité clairs et mesurables ;
- Des méthodes d'évaluation cohérentes et proportionnées, associant l'auto-évaluation et l'évaluation externe ;
- La disponibilité de formats et de guides convenus, ainsi que la capacité du personnel à collecter et à élaborer des données et à mener des consultations avec des représentants du monde de travail (primaire, secondaire et tertiaire);
- Un contrôle systématique de la justification des preuves et des données de soutien ;
- Des ressources appropriées et suffisantes ;
- Soutien, capacité et expertise suffisants des autorités chargées de gérer les normes et d'en assurer le respect ;
- Transparence, confiance et coopération entre les autorités et avec les partenaires sociaux ;
- Des mécanismes de retour d'information et des procédures d'amélioration ;
- Des résultats d'évaluation largement accessibles à travers des politiques et instruments de communication et d'information efficaces s'adressant à toutes les parties prenantes.

Assurance qualité des établissements de l'EFTP

Pour l'assurance qualité de l'étape de la mise en œuvre des programmes d'études, les performances des prestataires sont mesurées et encouragées et pour cette étape, nous distinguons cinq éléments clés :

1. Processus d'apprentissage
 - a. L'offre de formation
 - b. L'orientation et encadrement
 - c. Les méthodes pédagogiques/didactiques
 - d. L'organisation des stages
 - e. La formation en alternance
2. Environnement d'apprentissage
 - a. Sécurité, égalité et équité
 - b. climat scolaire et vie sociale
3. Évaluation et certification
4. Résultats d'enseignement
 - a. Résultats d'apprentissage des apprenants conformément aux référentiels
 - b. Destination des diplômés est connue et répond aux attentes du programme
5. Gouvernance (Gestion, AQ et ambitions de l'établissement)
6. Tous ces éléments qui font partie du processus de mise en œuvre des programmes d'études devraient faire l'objet d'un mécanisme d'assurance qualité pour les prestataires.
7. Une fois le cadre théorique défini, les autres pistes qui vont contribuer à ancrer l'AQ dans l'EFTP se résument à faire le choix entre deux options : consolider le dispositif existant ; ou mettre en place un nouveau dispositif.
8. Dans chacun de ces deux cas, un même travail de fond sera indispensable au niveau opérationnel (établissements de formation).
9. Ci-dessous sont donc ébauchées les options concernant seulement le niveau pilotage étant entendu que le niveau opérationnel devrait être construit quel qu'en soit l'option retenue.

2.5.2 Consolidation du dispositif existant

Améliorer le dispositif existant en matière de pilotage (assurance qualité externe) revient à favoriser une meilleure collaboration entre acteurs-clés. Plus particulièrement, une optimisation de la coopération entre la DIPIQ, l'INIFRCF et les DDESTFP s'avère être l'exigence majeure. A cette fin, une clarification des prérogatives de chacune de ses structures est indispensable. Une telle précision permettra d'exclure les conflits d'attributions et de compétences et de réduire voire annuler les duplications et autres redondances.

Une relecture suivie d'un réajustement sera aussi nécessaire concernant les liens fonctionnels entre les démembrements (équipes) sur le terrain (IPD et REAP et DDESTFP) entre elles d'une part, et d'autre part entre celles-ci et le niveau central.

Des renforcements des capacités en gouvernance et opérationnalisation de l'AQ (assurance qualité externe) des ressources humaines de ces structures-clés et leurs démembrements sur le terrain seront aussi indispensables.

Enfin, une vulgarisation/diffusion très élargie des politiques, des outils et instruments déjà disponibles sera nécessaire afin de permettre leur appropriation et internalisation par le plus grand nombre des acteurs du sous-secteur de l'EFTP.

L'Avantage de cette première option réside essentiellement dans l'absence de résistance au changement.

Les inconvénients sont les suivants:

- la non couverture complète de tous les champs et aspects de l'AQ
- la difficulté d'harmoniser à court, moyen et long terme les aspects en fonction des parties prenantes
- la difficile capitalisation des pratiques de l'AQ

2.5.3 Mise en place d'un nouveau dispositif

De l'avis de CINOP, une meilleure option consisterait en la mise en place d'un dispositif complètement nouveau. Ce dispositif sera piloté par une structure nouvelle à mettre en place : l'agence nationale de l'assurance qualité de l'EFTP béninois.

Les attributions, l'organisation et le fonctionnement de ladite agence nationale d'AQ de l'EFTP seront définis à la suite de concertations élargies des acteurs directs et autres parties prenantes et parties intéressées de l'EFTP béninois.

Cette agence nationale n'a pas pour vocation de se substituer à l'une des structures déjà existantes mentionnées ci-dessus. Elle n'ambitionnera pas non plus des rapports de hiérarchie fonctionnelle avec les autres structures en place. Plutôt, l'agence nationale AQ de l'EFTP béninois se voudra d'être une structure d'accompagnement et de renforcement en AQ des établissements de formation de l'EFTP. Après la précision des prérogatives et tâches de ladite agence nationale, son ancrage institutionnel sera alors décidé.

Sur la base de ses observations et expériences à l'international, CINOP préconise qu'une large autonomie soit accordée à ladite agence nationale AQ. Cette indépendance est cruciale pour garantir son effectivité et efficacité. Cette solution emporte la préférence du CINOP car, il importe de faire remarquer que l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'assurance-qualité couvrant tous les champs d'assurance-qualité et prenant en compte les différents niveaux d'enseignement et de formation nécessitent la mise en place d'un dispositif institutionnel de coordination et d'accompagnement. De plus, la solution de ce dispositif institutionnel est conforme aux pratiques qui se font à l'international (aussi bien dans le contexte africain, que sur les autres continents).

Les inconvénients de cette option sont liés à la résistance au changement. Pour ce qui est des avantages, ils sont divers. En effet, en plus de la conformité aux pratiques qui se font à l'international (aussi bien dans le contexte africain, que sur les autres continents), cette option a pour avantages :

- *Une nette facilitation d'harmonisation à court, moyen et long terme, des aspects en fonction des parties prenantes*
- *Une couverture complète de tous les aspects de l'Assurance Qualité*

3 Conclusions et recommandations

L'étude diagnostique réalisée a permis de faire le constat que l'EFTP représente un enjeu important dont le Gouvernement du Bénin appréhende à juste titre la portée. Des réformes ont été engagées aux fins d'améliorer les performances quantitatives et qualitatives de l'EFTP du Bénin. Les réformes constituent une priorité pour que ce sous-secteur puisse jouer le rôle qui lui est désormais dévolu dans les ambitions de développement du Bénin. L'efficacité des réformes passe, entre autres, par la mise en place d'un dispositif d'assurance-qualité qui devrait permettre aux établissements et institutions de l'EFTP béninois d'offrir des services de qualité. Il s'agit là d'un besoin très réel au vu des constats majeurs suivants :

- L'inexistence d'un dispositif cohérent et efficace de promotion de la qualité dans le sous-secteur et qui est sous-tendu par une vision et une stratégie bien définies et connues par tous les acteurs. Ce constat s'applique aussi bien au niveau du pilotage/gouvernance (assurance qualité externe) qu'au niveau opérationnel (assurance qualité à interne);
- La concentration des efforts sur un aspect de l'assurance-qualité. En effet, actuellement, l'essentiel des efforts déployés pour promouvoir la qualité sont plutôt orientés sur le contrôle et très peu ou pas sur l'amélioration/innovation ;
- De nombreux outils et instruments existent mais ils sont encore insuffisamment connectés entre eux dans un cadre cohérent pour atteindre une opérationnalisation adéquate de l'AQ ;
- Les mandats des structures de pilotage/gouvernance et d'accompagnement sont parfois conflictuels et la collaboration entre celles-ci reste encore à améliorer;
- Les ressources humaines disponibles au niveau des structures de gouvernance/pilotage et accompagnement, et au sein des établissements de formation sont limitées (qualité et quantité). Cette situation constitue une hypothèque à la mise en place d'un système d'AQ effectif et efficace;
- L'implication des parties prenantes (monde du travail) n'est pas encore optimale. Une intensification de la collaboration avec les parties prenantes est indispensable dans le cadre de tout dispositif d'AQ qui sera mis en place si on veut réellement rehausser la qualité de l'EFTP béninois.

Quelques recommandations s'imposent à la suite des observations issues de l'état des lieux. Les plus importantes sont :

- Résoudre le problème de conflits et de duplication d'attributions et de compétences chez des structures-clés au niveau du pilotage/gouvernance de l'EFTP est une impérieuse nécessité. ADET et le MEFTP se doivent ensemble avec les structures concernées et les parties prenantes de s'attaquer en urgence à ce problème qui, s'il n'est pas résolu de façon idoine et définitive, va impacter les performances de tout dispositif d'AQ qui pourrait être convenu et opérationnalisé.
- Une campagne de large diffusion et communication est recommandée autour des textes et outils existants relatifs à la question de la qualité dans le sous-secteur de l'EFTP. Les cibles de cette campagne seront en priorité les acteurs dans les établissements mais aussi les parties prenantes-clés que sont les acteurs de proximité que sont les entreprises et autres acteurs du monde du travail et les parents des apprenants.

- Afin de pallier l'inexistence ou le déficit de compétences et connaissances en AQ au sein des établissements de formation, un trajet de renforcement des capacités des acteurs dans les établissements doit être conçu et mis en œuvre dans le court et moyen termes. Dans le court terme, un tel renforcement de capacités devra cibler les personnels désignés dans les établissements pour assumer des rôles dans la promotion de la qualité.
- Vu que les établissements privés constituent la plus grande partie des structures pourvoyeuses de l'EFTP (dans l'échantillon de notre étude 79,25% des établissements étaient privés), il est impératif de revoir le décret portant autorisation et création de ce type d'établissement et de résoudre le problème lié à l'insuffisance de suivi dans son application. Ces améliorations sont indispensables afin que les établissements privés puissent contribuer efficacement au développement de l'EFTP.

4 Annexes

4.1 Annexe 1 : Guide d'entretien (*pour les tutelles, structures techniques, autres*)

CANEVAS D'ANALYSE : État des lieux de l'AQ dans l'EFTP au Bénin

INTRODUCTION

Le Bénin a engagé un processus de réforme de son sous-secteur de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) afin de se doter d'un capital humain qualifié et compétitif pour un développement durable et inclusif.

C'est dans ce cadre que la Banque Mondiale finance le Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (FP2E) qui, entre autres, appuiera l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) dans la mise en place d'un dispositif d'assurance qualité (AQ) afin de permettre aux établissements et institutions de l'EFTP béninois d'offrir des services/prestations de qualité.

L'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) est une structure publique récemment créée ayant pour missions la coordination, la mise en œuvre, la supervision et le suivi de l'ensemble des projets et programmes relatifs à la Stratégie nationale de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (SNEFTP) au Bénin.

CINOP a été sélectionnée pour accompagner l'ADET et ses partenaires béninois dans le processus de mise en place du dispositif assurance-qualité de l'EFTP béninois. Il s'agit de concevoir un dispositif d'assurance qualité et sa mise en œuvre par les acteurs afin d'améliorer les mécanismes, les processus et les procédures pour permettre l'atteinte des résultats attendus du sous-secteur de l'EFTP.

Dans le cadre de son appui, le CINOP prévoit une série d'activités à mener dont la réalisation d'un état des lieux en lien avec les domaines-clés de l'assurance qualité.

Le présent canevas entre dans le cadre de travail d'état des lieux. Il s'agit d'un des outils élaborés pour collecter et analyser les informations sur l'état actuel de l'assurance-qualité dans l'EFTP béninois.

CONTEXTE DU CANEVAS

Le présent canevas est une sorte de questionnaire portant sur les différents aspects relatifs à l'assurance-qualité à tous les niveaux de l'EFTP. Il est conçu de façon suffisamment large et ouverte pour permettre son usage en fonction de la structure consultée. Son but est de permettre aux experts de CINOP de mieux comprendre l'AQ dans l'EFTP béninois au travers de son organisation, son fonctionnement, ses forces et aussi ses contraintes aux niveaux central, déconcentré et aussi décentralisé à l'heure actuelle.

En fonction de la structure consultée, les parties jugées relevant du canevas seront utilisées. Celles-ci pourraient être utilisées comme guide d'entretien ou être administrées sous forme de fichier à renseigner.

Pour simplifier, nous employons dans ce questionnaire le terme « structure» sans préjuger du statut de ces instances, qu'il s'agisse d'une agence nationale, d'un conseil (national ou institutionnel), d'une autorité (nationale ou institutionnelle), d'une commission (nationale ou institutionnelle), d'un établissement de formation, d'une entreprise, etc.

Ces structures sont ou seront des parties prenantes directes ou indirectes du dispositif actuel ou futur AQ de l'EFTP au Bénin.

Le canevas suggère les principaux thèmes et précise les données à collecter et à analyser. Il ne prétend pas être exhaustif. Il est donc tout à fait possible d'aborder d'autres questions en rapport avec l'objet de la consultation.

Ce canevas sera utilisé par les experts de CINOP durant la phase terrain lors des rencontres individuelles et/ou de groupe en mode présentiel (face à face) avec les organisations que nous jugeons pertinentes au niveau du Bénin pour le plein succès de notre mission.

Au niveau de ces structures, des entretiens semi-structurés (usage des parties du canevas comme « guide d'entretien ») et des enquêtes écrites (usage des parties du canevas comme fichier à renseigner) seront organisés avec (toutes ou parties) de leurs acteurs les plus pertinents.

GUIDE D'ENTRETIEN (tutelles, structures techniques, autres)
--

SYSTÈME AQ AU NIVEAU NATIONAL**1. Système AQ au niveau national**

- 1.1 Existe-t-il un Système AQ au niveau national au Bénin (*si non passez à la question 2 suivante*)
- 1.2 Existe-t-il une structure qui joue le rôle d'autorité suprême en charge de ce système AQ au niveau national actuellement?
- 1.3 Si une telle structure existe, pouvez-vous préciser ce qui suit : mandat, procédures, financement, etc. Et pouvez-vous indiquer quelles sont ses forces et faiblesses?
- 1.4 Y-a-t-il d'autre(s) structure(s) chargée(s) de garantir et d'évaluer actuellement l'AQ au niveau national au Bénin ?
Si oui, précisez ce qui suit :
 - Quel est le mandat de cette (ou chacune de ces) structure(s) ?
 - Comment fonctionne cette (ou chacune de ces) structure(s) ?
 - Quels sont les points forts et points faibles de cette (ou chacune de ces) structure(s) ?

2. Système AQ au niveau de l'Enseignement Supérieur au Bénin

- 2.1 Existe-t-il un Système AQ spécifique au sous-secteur de l'Enseignement Supérieur au Bénin ? (*si non passez au chapitre suivant*)
- 2.2 Existe-t-il une structure qui joue le rôle d'autorité suprême en charge de ce système AQ au niveau de l'Enseignement Supérieur au Bénin ?
- 2.3 Si une telle structure existe, pouvez-vous préciser ce qui suit : mandat, procédures, financement, etc. Et pouvez-vous indiquer quelles sont ses forces et faiblesses?
- 2.4 Y-a-t-il d'autre(s) structure(s) chargée(s) de garantir et d'évaluer actuellement l'AQ au niveau national au Bénin ?
Si oui, précisez ce qui suit :
 - Quel est le mandat de cette (ou chacune de ces) structure(s) ?
 - Comment fonctionne cette (ou chacune de ces) structure(s) ?
 - Quels sont les points forts et points faibles de cette (ou chacune de ces) structure(s) ?

SYSTÈME AQ DANS L'EFTP AU NIVEAU CENTRAL**I. Au niveau national**

1. Existe-t-il un système national d'AQ spécifique au sous-secteur de l'EFTP au Bénin?
2. Existe-t-il une structure qui joue le rôle d'autorité suprême en charge de ce système d'AQ actuellement?
3. Si une telle structure existe, pouvez-vous préciser ce qui suit : mandat, procédures, financement, etc. Et pouvez-vous indiquer quelles sont ses forces et faiblesses?
4. Y-a-t-il d'autre(s) structure(s) chargée(s) de garantir et d'évaluer actuellement la qualité de l'EFTP au Bénin ?

5. Si oui, précisez ce qui suit :
 - Quel est le mandat de cette (ou chacune de ces) structure(s) ?
 - Comment fonctionne cette (ou chacune de ces) structure(s) ?
 - Quels sont les points forts et points faibles de cette (ou chacune de ces) structure(s)
6. Quelles sont les autres parties prenantes clés du système national d'AQ de l'EFTP au Bénin ?
7. De quelle manière des parties prenantes-clés de l'EFTP (secteur privé, associations professionnelles, syndicats, apprenants/diplômés, parents) sont impliqués dans le système actuel d'AQ de l'EFTP béninois ?
8. Existe-il un système et des critères d'évaluation externe et d'accréditation des établissements (publics et privés, y inclus les prestataires de formation de courte durée) et des programmes d'enseignement et de formation de l'EFTP béninois ?
9. Existents-ils des indicateurs identifiés au niveau du système d'AQ pour le sous-secteur de l'EFTP ? Si oui, lesquels ? Et comment sont-ils mesurés ? Comment sont organisés la collecte, l'analyse et la communication des données pertinentes, ainsi que les sanctions ou récompenses qui en découlent ?
10. Le système AQ actuel vérifie-t-il la conformité des résultats d'apprentissage aux descripteurs de la classification nationale des qualifications et référentiels des métiers du secteur de l'EFTP béninois ?
11. Existents-ils actuellement des outils (exemple : Référentiel AQ) et stratégies pour promouvoir l'AQ dans l'EFTP béninois ?

II. Au niveau des établissements d'enseignement et de formation

1. Y-a-t-il un agencement entre les niveaux central (structure(s) au niveau national) et décentral (établissements de formation) du système AQ de l'EFTP béninois actuel ?
 - Comment le système d'AQ au niveau national est opérationnalisé/reflété au niveau des établissements d'enseignement et de formation ?
 - Jugez-vous la connexion actuelle adéquate ?
2. Quelle(s) structure(s) et quel(s) processus actuels veillent à l'adoption d'une démarche qualité au sein des établissements de formation ?
3. L'AQ externe (niveau national) et l'AQ interne (au sein des établissements) permettent-elles à l'heure actuelle, en particulier en s'appuyant sur un Référentiel ou autres outils et moyens spécifiques existants d'assurer la culture de la qualité dans l'EFTP béninois ?
4. Existents-ils des règles, indicateurs et procédures d'AQ interne dans les établissements (définis par la loi et imposés par le niveau central ou développés sur initiative propre dans les établissements) et qui couvrent les aspects suivants :
 - Le processus éducatif (l'offre de programmes, approche pédagogique/didactique orientée sur les acquis d'apprentissage, orientation professionnelle, accès et appui aux apprenants, sécurité et climat scolaire)
 - Critères et outils pour l'assurance de la qualité des stages
 - Assurance de la qualité des examens et de la certification, basés sur les acquis d'apprentissage identifiés dans les référentiels

- Mécanismes pour la coopération avec le marché d'emploi et pour l'identification de des besoins de formation (locaux/spécifiques)
 - Suivi de la destination des apprenants après avoir quitté le programme (diplômés) et de l'adéquation aux attentes du programme
 - Suivi du nombre d'abandons
5. Existent-ils des dispositions en vigueur pour l'AQ en matière des ressources humaines :
- Quels sont les qualifications requises pour les enseignants/formateurs ?
 - Quelles sont les règles et mesures pour le renforcement des capacités (y inclus les investissements et la registration de la participation dans les activités de renforcement des capacités)
 - Quel est le rôle de L'Institut d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF) dans la formation initiale et continue des formateurs de l'EFTP?
6. L'AQ est-elle appliquée en matière de gestion et gouvernance (financière, administrative) des établissements ?
7. Quelle est votre vision et quelles sont vos ambitions concernant la promotion de la qualité dans les établissements de l'EFTP au Bénin ?
8. Existe-t-il un ou des réseau(x)/plateformes de coopération entre les établissements d'enseignement et de formation sur l'AQ ?

4.2 Annexe 2 : Fiche d'enquête (pour les établissements de formation de l'EFTP)

(Voir dans le Rapport d'enquête en Annexe 3)

4.3 Annexe 3 : Rapport de l'enquête auprès des établissements de formation de l'EFTP

(Voir en fichier séparé ci-joint)

4.4 Annexe 4 : Liste des organisations (autres que les établissements EFTP) et personnes consultées

Type d'organisation	Nom de la structure	Nom de l'interlocuteur	Fonction	Téléphone	E-mail
Ministère / Structure technique	METFP/DESTFP	Bio DJARA	Directeur	66060040	
	DIPIQ	Bertin TOLITON	Inspecteur Général	229 (0) 97 58 00 73	tolitonb02@gmail.com
	INIFRCF	Blaise DJIHOUESSI	Directeur Général	97278142	
	DDESTFP-Atlantique	Mathias AHOMADEGBE	Directeur	66539365	
	DDESTFP-Bohicon	Ghislain AHOKPOSSI	Directeur	95864289	
	EFPEEN	Bello WAHIDI Barthélemy TOVITOHO	DG Directeur chargé études enseignement maternel et primaire		
	CNE	Timoléon AHOUANGNIVO Antoine HOUNGBEDJI	Secrétaire Exécutif Spécialiste de l'Education	69591597 66571305	Timoleon.ahouangnivo@gmail.com
	ADET	Fructueux AHO François AGOUNKPE Rock QUENUM	DG Chef de Projet Chef S&E	97642830 97478292 96312526	faho@adet.bj fagounkpe@adet.bj rquenum@adet.bj
	CNCP-EFTP	Marcellin AZONGNITODE HYLE	Secrétaire Technique Permanent	97317623	hylebj@yahoo.fr
MESRS/DCED	Maxime Machioud SANGARE-OUMAR	Directeur	97988756	sangoumarfr@yahoo.fr	

Etablissement d'enseignement (Enseignement supérieur)	UAC/CPUAQ	Benoit KOUTINHOUI	Directeur	97616333	koutinhouing@yahoo.fr
	UNA	Bruno DJOSSA	Recteur	+22997681305	djossabruno@gmail.com
	UNSTIM	Soumaila MOUMOUNI	Point Focal CPUAQ (ENS NATI)	96344585	
	UP	Florent AYENA	Coordinateur Cellule Interne d'Assurance Qualité	94008780	
PTF	Banque Mondiale	Venkatesh SUNDARARAMAN	Lead Economist		vsundararaman@worldbank.org
		Zacharie NGUENG	Economiste		zngueng@worldbank.org
	Projet 3M (Canada)	Théodore HOUNKPATIN Axel ALLIEZ	Directeur Chargé de projet	+229 55463333 +418 651 4667	thoukpatin@education-internationale.com aalliez@education-internationale.com
Autres	Chambre des Métiers de l'Artisanat	Soufiyanou IMOROU	Président	97872431	imsoufi@yahoo.fr
	Patronat des Etablissements de Formation Technique et Privée de l'EFTP	Darius AWOHOUEJJI	Président	97481484	
	Cellule Communale pour le Développement Agricole DJOUGOU	Junias LOKONON	Chef Cellule Communale	66481691	junileton@gmail.com
	Réseau des Anciens Diplômés des Lycées Techniques Agricoles du Benin	Nicéphore GANSE	Président	96145331	

Atres	Hôtel le Vignoble	Eddy GNACADJA	Promoteur	96787675	
	Patronat des entreprises	Cosme ZINSOU	Chef Département formation	95375353	cosmezinsouzinsou@gmail.com
	APIEX	Eric AKOUTE	Directeur des Etudes	62 65 95 90	eakoute@presidence.bj

4.5 Annexe 5 : Quelques interventions en cours en appui à la réforme initiées par des PTF

- *Canada*

Titre: Projet 3M (Ma Formation, Mon Métier, Mon Avenir) avec l'appui de la Coopération

PTS: Coopération canadienne et mise en place par Education Internationale

Durée: 2022-2028

L'objectif de 3M est de renforcer le pouvoir socio-économique de jeunes hommes et femmes du Bénin à travers le renforcement du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage (FPA) ainsi que par la réduction des barrières à l'accès à la formation et à l'emploi. Le projet se concentre sur la promotion de (i) l'accès à la formation ; (ii) la formation professionnelle de qualité ; (iii) des services d'insertion de qualité dans les CFPA. Les objectifs spécifiques comprennent le développement dans les prochaines 3 années d'un Plan stratégique au niveau de chacun de ces établissements, et la mise en œuvre d'un outil « Insert Jeunes » qui a été développé par l'IFEF (Information de la Francophonie pour l'Education et la Formation) afin de pouvoir analyser les taux d'insertion des apprenants.

Voir : [Le Canada annonce un financement de plus de 16 millions de dollars pour améliorer les possibilités d'emploi des jeunes au Bénin - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/le-canada-annonce-un-financement-de-plus-de-16-millions-de-dollars-pour-ameliorer-les-possibilites-d-emploi-des-jeunes-au-benin)

- *France et Luxembourg*

Titre: Projet d'appui à la Formation Agricole Rurale (ProFAR)

PTS: Agence Française de Développement et la Coopération Luxembourgeoise

Durée: 2022-2027

Afin de contribuer à promouvoir l'adéquation entre la formation et l'emploi le projet se concentre sur renforcement des infrastructures de la formation agricole et rurale ; l'opérationnalisation d'un dispositif d'ingénierie de formation, de certification et d'insertion des jeunes ; la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs de la formation agricole et rurale.

Voir : [Projet d'appui à la Formation Agricole et Rurale \(ProFAR\) : La révolution agricole au Bénin s'accélère | Gouvernement de la République du Bénin](https://www.gouvernement.be/fr/actualites/la-revolution-agricole-au-benin-s-accelere)

Titre: Projet de Développement de l'Enseignement technique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DEFI-Pro)

PTS: Agence Française de Développement

Durée: 2017-2022

L'objectif du projet est de favoriser l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi.

DEFI-Pro vise à renforcer l'enseignement et la formation technique et professionnelle et à adapter leur offre aux besoins des recruteurs à travers la modernisation des infrastructures et les équipements des établissements (LT et CFPA), renforcement de la qualité de l'EFTP et de la gouvernance et la gestion des ressources humaines du secteur.

Voir : [Adapter la formation professionnelle aux besoins de l'économie | AFD - Agence Française de Développement](https://www.afd.fr/fr/actualites/adapter-la-formation-professionnelle-aux-besoins-de-leconomie)

- *Suisse*

Titre : Projet de Formation Professionnelle et Renforcement de Capacités (FORCE)

PTS: Coopération Suisse

Durée: Depuis 2022

Le Projet de Formation Professionnelle et Renforcement de Capacités (FORCE) a pour objectif de contribuer à mettre en place un système efficace de formation professionnelle. Depuis 2022, le projet dispose à son actif plusieurs réalisations : analyse institutionnelle des CFPA partenaires, signature de convention avec les CFPA, stratégie genre dans les CFPA, analyse des besoins en renforcement de capacités des formateurs et apprentis et formation de 205 apprenants et 170 formateurs.

Voir : [FORCE - Programme Formation professionnelle et Renforcement de Capacités pour l'Emploi - Projets - Site \(swisscontact.org\)](#)

Titre : Projet d'Accompagnement des Jeunes dans leurs Orientations Scolaire et Professionnelle au Bénin (PAJOSP)

PTS: Coopération Suisse

Durée: 2019

Dans le cadre du projet PAJOSP, qui a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle après leur formation, la Coopération suisse et l'ONG Avenir d'Afrique ont élaboré le Guide et l'Application mobile d'orientation de l'ETFP pour accompagner les jeunes dans le choix de l'emploi ou de l'auto-emploi.

Voir : [Orientation scolaire et professionnelle des jeunes au Bénin \(admin.ch\)](#)

- *Allemagne*

Titre : Projet de Promotion de la Formation Professionnelle au Benin (PROFOP)

PTS: GIZ

Durée: Depuis 2021

Le Projet de Promotion de la Formation Professionnelle au Benin (PROFOP) a pour objectif d'appuyer l'amélioration de l'offre de formation professionnelle orientée vers les besoins de l'économie. Elle cible les jeunes de 14 à 35 ans au niveau des lycées techniques agricoles (LTA), des Lycées Techniques Industriels (LTI) et les acteurs institutionnels. Avec une approche de type dual au début et l'approche par alternance par la suite, le projet a déjà à son actif plusieurs réalisations dont : un état des lieux de la formation professionnelle de type dual et un diagnostic des besoins au niveau de l'output 1 (renforcer les capacités de pilotage des structures publiques...), une session de formation en cours de préparation au profit de 25 cadres sur le management de l'Assurance Qualité dans l'ETFP, la révision du dispositif de formation de type 2. Relativement à l'Output 2 du projet, on note par exemple l'étude diagnostique sur les espaces de dialogue et un document cadre de mise en place des Comités Locaux d'Appui à la Promotion de l'ETFP (CLAPE), l'installation de 4 CLAPE dans les départements d'intervention du projet etc.

Voir : [Promotion de la formation professionnelle au Bénin - giz.de](#)

- *UNESCO*

Titre : CapED

PTS: Unesco (avec financements de la Finlande, la France, l'Islande, la Norvège et le Suède)

Durée: Depuis 2013

L'initiative mondiale CapEd – Développement des capacités pour l'éducation vise à assurer une éducation de qualité inclusive et équitable pour tous. Au Bénin le CapEd soutient la réforme de l'ETFP à travers la contribution à l'élaboration de la stratégie de l'ETFP et de sa législation. Le programme offre également un support dans le développement d'un cadre national de certification et d'un système de reconnaissance des acquis de l'expérience. Un

autre résultat de projet pertinent à la qualité est le renforcement de l'INIDRCF et l'élaboration d'un guide sur le processus uniforme d'élaboration des programmes d'études de l'EFTP.

Voir : [Développement des capacités pour l'éducation | UNESCO](#)

- Union Européenne et Allemagne

Titre : Promotion de l'innovation, de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) pour l'emploi des jeunes

PTS: Union Européenne et GIZ

Durée: 2021-2027

L'objectif spécifique de ce projet est de renforcer l'adéquation entre « formation – emploi – qualification – insertion – développement économique. Les 4 axes d'intervention appuieront le gouvernement béninois dans la mise en œuvre des réformes de l'EFTP à travers (i) la réhabilitation et la spécialisation de lycées techniques professionnels industriels; (ii) l'amélioration de la qualité de la formation et l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins du marché de l'emploi ; (iii) l'accroissement des capacités du secteur privé pour contribuer à une meilleure employabilité des jeunes et (iv) le renforcement des capacités opérationnelles de trois agences clés du secteur de l'éducation au Bénin chargées de la mise en œuvre de la politique de l'EFTP, le développement de Sèmè City, et la construction des infrastructures.

Voir : Plan d'Action Bénin sur [Action plans \(europa.eu\)](#)

4.6 Annexe 6 : Benchmarking : quelques exemples de pays et leurs dispositifs AQ en place en matière d’enseignement et de formation

Caractéristique	Guinée	Ghana	Egypte	Irlande
Existence d’une agence nationale pour l’EFTP uniquement ou pour l’ES et EFTP ensemble	La Guinée a, en 2017 publié le décret présidentiel D/2017/007/PRG/SGG portant création, organisation et fonctionnement de l’Autorité Nationale d’Assurance Qualité dans l’Enseignement, la Formation et la Recherche (ANAQ).	La Commission pour l’enseignement et la formation techniques et professionnels (CTVET) est le principal régulateur des activités de l’EFTP au Ghana. La loi de 2020 sur les organismes de réglementation de l’éducation (Education Regulatory Bodies Act 1023) a créé la CTVET avec pour mandat de réglementer, promouvoir et assurer la qualité et administrer l’EFTP. Actuellement, le CTVET est en train de mettre en place l’Unité d’Application de la loi pour mener à bien les activités d’assurance qualité.	Depuis 2006 (Loi No. 82), le National Authority for Quality Assurance and Accreditation of Education (NAQAEE) vise à garantir la qualité de l’enseignement secondaire et professionnelle. En 2018, le gouvernement a lancé le processus de création d’une autorité spécifiquement pour l’EFTP. À ce jour, un projet de loi pour la création de l’Autorité aux niveaux central et régional a été élaboré et attend d’être approuvé par le Cabinet. Le MoETE envisage que la création de l’Autorité mette l’accent sur l’assurance de la qualité de l’EFP.	Le Quality and Qualifications Ireland (QQI) a été créée par la loi de 2012 sur les qualifications et l’assurance qualité (éducation et formation), en tant que Qualifications and Quality Assurance Authority of Ireland. Cet organe public est chargé de promouvoir la qualité, l’intégrité et la réputation du système d’enseignement professionnelle et supérieur irlandais.
Autonomie de cette agence	Dans l’article 1 l’ANAQ est : <ul style="list-style-type: none"> • sous l’autorité du Ministre de l’Enseignement 	CTVET est une entité publique autonome créée par la loi 1023 (deuxième partie) du Parlement	Selon la Loi Article 1, le NAQAEE est sous le control du Premier Ministre. La loi	QQI est une agence publique indépendante. Le Ministre de l’Enseignement Supérieur, de la

	<p>Supérieur et de la Recherche Scientifique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • un établissement public administratif, dotée d'une autonomie financière et organisationnelle ; indépendant dans ses jugements et décisions ; • sous la tutelle administrative et technique du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et sous la tutelle financière du Ministre en charge des Finances. 	<p>ghanéen. Le président et les autres membres du conseil d'administration sont nommés par le Président du Ghana</p>	<p>s'applique à tous les établissements d'enseignement qui sont contrôlés ou supervisés par le ministère de l'enseignement supérieur, le ministère de l'éducation, Al Azhar AL-Sharif, ou d'autres autorités gouvernementales ou non gouvernementales.</p>	<p>Recherche, de l'Innovation et des Sciences nomme les membres non exécutifs du conseil d'administration. Ceux-ci comprennent au moins deux représentants des apprenants et au moins une personne ayant une expérience internationale. Le conseil d'administration est nommé pour cinq ans.</p>
<p>Liens avec les établissements de formation</p>	<p>Dans l'article 2 l'ANAQ a pour mission l'évaluation de la qualité de l'éducation et de la recherche offertes par les institutions d'enseignement supérieur et de recherche et par les institutions d'enseignement professionnel et technique, publiques et privées, ainsi que l'accréditation des institutions et des programmes.</p>	<p>La Politique d'Application de CTNET s'articulera autour de trois grands domaines d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Normes de qualité pour les établissements d'EFTP (performance en matière de qualité) ; • Conformité aux exigences réglementaires (conformité) ; 	<p>Le NAQAAE aide les établissements à développer la qualité et l'AQ en les préparant à l'accréditation et en la leur accordant. Le cadre d'AQ du NAQAAE porte sur neuf domaines: vision et mission; leadership et gouvernance; ressources humaines et financières; participation de la société civile; amélioration de la qualité et responsabilité;</p>	<p>Tâches liées à l'assurance qualité de l'éducation et de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • émettre des lignes directrices sur l'assurance qualité ; • contrôler et examiner les prestataires à travers d'un examen externe indépendant qui porte sur les procédures internes

		<ul style="list-style-type: none"> • Processus d'amélioration continue de la qualité (autorégulation). <p>Le CTVET est en train de finaliser et valider la politique et le manuel et des critères de qualité pour sa mise en place.</p>	apprenants; enseignants; programmes d'études; et environnement éducatif - avec des normes de performance et des indicateurs pour chaque domaine, y compris pour les qualifications.	<p>d'examen de l'assurance qualité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la sensibilisation et le maintien de l'intégrité académique.
Implication du monde du travail	L'article 5 dit que le Conseil d'Administration de l'ANAQ est composé de 11 membres dont un représentant du secteur socioéconomique.	<p>À niveau central du CTVET, le Industrial Training Advisory Committee est membre du Conseil d'Administration. Une tâche importante du CTVET est de faciliter la collaboration entre les institutions de formation et l'industrie afin de promouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration de programmes d'études et le placement en fonction de l'industrie et de la demande ; • l'apprentissage par l'expérience sur le lieu de travail ; et • la validation des acquis de l'expérience. 	Conformément à sa loi de création, l'organisme est chargé d'examiner et de développer les critères de référence et les indicateurs des éléments de la qualité de l'éducation en coordination avec toutes les parties prenantes et les bénéficiaires du processus éducatif.	<p>Le QQI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • consulte, informe et collabore avec les parties prenantes nationales et internationales ; • consulte les apprenants et les groupes d'apprenants et les implique dans la réalisation de leurs fonctions essentielles ; • développe des initiatives d'amélioration et accueille des événements afin d'apprendre et de partager les meilleures pratiques avec les parties prenantes.

En plus, ci-dessous nous présentons une synthèse de deux exemples de systèmes d'AQ en EFTP

Le Maroc

Le système d'AQ en EFTP est sous la responsabilité du Département de la formation professionnelle, depuis la conception des mécanismes d'AQ jusqu'à leur mise en place, avec une forte implication des acteurs et partenaires dont les professionnels et entreprises.

Aux établissements l'AQ se concrétise par :

- des procédures de qualification des filières et d'accréditation des établissements privés définies par la loi régissant le secteur privé de formation ;
- un système unifié d'autoévaluation de tous les établissements (publics et privés) qui est en cours de généralisation à raison de 250 établissements par an ;
- la certification ISO des processus de gestion de certains établissements relevant de l'OFPPT ;
- Depuis 2019, le CNC assure la qualité des certifications à travers des instances de gouvernance et d'opérationnalisation. Les certifications intégrées au CNC sont soumises à un processus d'AQ préétabli ;
- Une équipe d'AQ représentant les différents établissements a été mise en place en vue d'ancrer la culture de la qualité.

En plus, les établissements privés doivent répondre aux exigences suivantes:

- la qualification des filières dispensées qui vise à assurer la conformité de ces filières à des normes prédéfinies, à garantir la qualité des formations, à préserver les intérêts des stagiaires et à préparer les conditions d'accréditation des établissements privés de la formation professionnelle ;
- l'accréditation de l'établissement lui-même, une fois l'ensemble des filières de formation qualifiées. Cette accréditation autorise l'établissement de formation à organiser des examens au profit de ses stagiaires et à leur délivrer des diplômes visés par l'administration publique. Elle est délivrée pour une période déterminée (de trois à cinq ans) et peut être retirée en cas de non-conformité aux normes révélée par un contrôle du Département de la formation professionnelle.

Le système EFTP est doté d'un dispositif de collection de données assez fort qui s'est basé sur : les enquêtes de suivi menées par l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec) pour l'élaboration de la carte des formations qualifiantes, les études à l'initiative des départements ministériels en fonction de leurs attributions et priorités respectives, les études sectorielles et de planification conduites par le Département de la formation professionnelle et les analyses du marché du travail de l'Observatoire national du marché du travail. L'efficacité du dispositif de la formation professionnelle et l'adéquation de la formation aux besoins du marché du travail sont évaluées par deux enquêtes : i) une enquête sur l'insertion des diplômés menée neuf mois après l'obtention du diplôme ; ii) une enquête qualitative et quantitative trois ans après le diplôme concernant l'évolution des carrières des diplômés et l'adéquation de la formation reçue avec l'emploi du diplômé.

Malgré ces initiatives et mécanismes, le Maroc manque toujours de politique nationale, formalisée et systématique relative à l'assurance qualité dans le système de la formation professionnelle au Maroc, dont les procédures seront définies dans les textes d'application

en cours de préparation. La loi-cadre n° 51-17 prévoit toutefois l'instauration d'un dispositif dédié – des mécanismes et outils sont déjà opérationnels, tandis que d'autres sont en phase de généralisation. Le Département de la formation professionnelle travaille à l'élaboration d'un système d'assurance qualité unifié pour tous les établissements de formation professionnelle publics et privés, qui englobera l'autoévaluation de ces établissements, leur évaluation externe et leur labellisation/certification sur la base d'une norme spécifique. Les outils d'autoévaluation sont déjà élaborés et leur implantation se fait progressivement.

La Moldavie

L'agence moldave d'assurance qualité a été créée par la décision gouvernementale n° 652/2014 en tant qu'Agence nationale pour l'assurance qualité dans l'enseignement professionnel (ANACIP). Suite à une réforme initiée en 2017, qui comprenait une série de changements organisationnels et de contenu pour de nombreuses structures de divers domaines d'intérêt public, y compris l'assurance qualité, par GD no. 201/2018, le nom de l'ANACIP a été changé en Agence nationale pour l'assurance qualité dans l'éducation et la recherche (ANACEC). L'ANACEC est un organisme public légal, responsable de l'assurance qualité dans le domaine de l'éducation et de la recherche. Dans ses domaines d'activité, l'Agence collabore avec les autorités publiques centrales et locales, ainsi qu'avec des organismes internationaux.

Mission de l'ANACIP :

- l'assurance de la qualité dans l'enseignement général ;
- l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels ;
- l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur ;
- évaluation des programmes de formation professionnelle continue ;
- évaluation des organisations dans le domaine de la recherche et de l'innovation ;
- l'évaluation du personnel scientifique et scientifique-didactique.

Le conseil d'administration est l'organe de gestion collective qui assure l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de l'Agence. Le conseil de direction est composé de 15 membres : 13 enseignants avec des titres scientifiques-didactiques et scientifiques, avec des diplômes didactiques et de gestion pertinents pour l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et la recherche, un représentant des étudiants et un représentant de l'environnement des entreprises.

Le Département de l'enseignement et de la formation professionnels, et évaluation de la formation continue a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'État visant à garantir la qualité des services éducatifs fournis par les établissements d'enseignement et de formation professionnels et de formation continue.

Tâches et responsabilités :

- élaboration de normes de référence nationales et de normes d'accréditation ;
- élaboration de la méthodologie d'évaluation du programme d'études, du processus éducatif et des résultats scolaires dans l'enseignement et la formation professionnels ;
- élaboration de la méthodologie d'évaluation de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels ;

- l'évaluation des programmes d'études, des établissements, du personnel enseignant, auxiliaire et de gestion dans l'enseignement et la formation professionnels ;
- l'élaboration de méthodologies d'évaluation des programmes de formation professionnelle continue ;
- l'exercice d'autres tâches découlant des dispositions du cadre normatif.

4.7 Annexe 7 : Summary of the report in English

Review of quality assurance in Beninese TVET

This document provides a comprehensive analysis of the current state and challenges of the quality assurance system within Benin's Technical and Vocational Education and Training (TVET) system. It outlines Benin's National Development Plan (2018-2025) ambitions to develop a qualified and competitive human capital for sustainable and inclusive development, with a focus on reforming the TVET sector through the implementation of the National Strategy for Technical and Vocational Education and Training (2020-2030). The strategy aims to address the sector's inadequacies in meeting labour market needs and emphasizes the importance of enhancing quality assurance mechanisms.

The World Bank and the Beninese government have initiated the Professional Training and Entrepreneurship for Employment Project to improve access to quality TVET and entrepreneurship support, particularly for youth and women. The Dutch firm CINOP was contracted to assist in establishing a quality assurance framework for Benin's TVET institutions.

The document details the diagnostic methodology which combined both qualitative and quantitative approaches, including a literature review, field visits, interviews, and surveys across 159 selected TVET institutions with a structured questionnaire. It discusses quality assurance from various perspectives, highlighting the complexity and multifaceted nature of the concept in the context of TVET. The findings revealed significant gaps at both the policy and operational levels, including a lack of coherent quality assurance framework, insufficient resource allocation, and limited stakeholder engagement in quality assurance processes.

Evidences established from the diagnostic analyses allowed to put forward number of recommendations for enhancing the TVET quality assurance system in Benin. These include theoretical framing, operational improvements, and strategic initiatives to strengthen quality assurance mechanisms, foster stakeholder collaboration, and ultimately improve TVET outcomes in line with national development goals.

4.8 Annexe 8 : Documents consultés

Documents stratégiques, législatifs et réglementaires nationaux :

- MESTFP. *Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnelles (2020-2030)*, 2020
- MESTFP. *Document de Référence du Cadre Nationale de Certification et de Qualification en République du Bénin*, 2022
- MESTFP. *Document de Référence du Dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience au Bénin*, 2022 ?
- MESTFP. *Plan sectoriel de l'Education Post 2015 : comprendre la nouvelle architecture du système éducatif au Benin*, 2018
- MESTFP. *Les Journées d'Orientation : les Métiers d'Avenir au Bénin*, 2023
- MESTFP. *Guide Normatif pour le Développement de l'EFTP au Bénin*, (...)
- MESTFP. *Guide d'Implémentation de la Vie Scolaire*, 2018
- MESTFP. *Guide pratique de gestion administrative, pédagogique et financière des établissements d'ETP publics et privés*, 2011
- MESTFP – Arrêtés :
 - Année 2022 N° 136 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle
 - Année 2022 N° 127 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Examens et Concours
 - Année 2018 N° 072 portant la création des Inspections Pédagogiques Délégués dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
 - Année 2017 N° 108 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité
 - Année 2016 N° 152 portant normes de création des postes administratifs dans les établissements publics des Enseignements Secondaire Général, Technique et Professionnel et charge horaire hebdomadaire des personnels administratifs et pédagogiques des établissements publics des Enseignements Secondaire Général, Technique et Professionnel
 - Année 2016 N° 151 portant fixation des Normes de Référence et Stabilisation des Effectifs des Apprenants dans les Établissements d'EFTP
 - Année 2013 N° 450 portant organisation et fonctionnement du dispositif de formation professionnelle continue dans les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle
- Présidence de la République – Décrets :
- DÉCRET N° 2023 - 021 du 25 Janvier 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Délégation générale au Contrôle et à l'Éthique dans l'Enseignement supérieur
- DÉCRET N° 2021 - 325 du 30 juin 2021 portant approbation des statuts de l'Agence de Développement de l'Enseignement technique
- DÉCRET N° 2021 - 569 de 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

Autres documents et rapports consultés :

- Banque Mondiale. *Appraisal Document Benin Vocational Education and Entrepreneurship for Jobs Project (P175768)*, 2021
[Benin - Vocational Education and Entrepreneurship for Jobs Project \(worldbank.org\)](http://worldbank.org)
- MESRS., *Note de service N 94 portant désignation d'un Comité de pilotage en vue de conduire l'Autoévaluation des offres de formation à l'UNSTIM*. Abomey 2022
- UNESCO. *Programme CapED. Rapport sur les résultats 2022*
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000385347_fre/PDF/385347fre.pdf.multi
- IIPÉ- UNESCO Dakar. *Approche par les compétences dans l'enseignement et la formation techniques et professionnelles en Afrique. Études à partir de sept pays d'Afrique : Afrique du Sud, Bénin, Éthiopie, Ghana, Maroc, Rwanda et Sénégal. Rapport pays : Bénin*. Abomey, Bohicon, Cotonou, Lokossa et Sè. 11 au 15 mars 2019. IFEF, IIPÉ-UNESCO Dakar, 2020.
- Delausnay, N., Sylin, M. & Wettendorff, I. (2005). *Les démarches qualité dans l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique : entre normalisation et conformation*. Actes du XXIIème Congrès de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire, Genève, 12-14 septembre 2005.
- Martin, Michaela, et Antony Stella (2007). *Assurance qualité externe dans l'enseignement supérieur : les options*, Paris, UNESCO, Institut international de planification de l'éducation, 123 p.
- Tremblay, K., et Viktoria Kis (2008). « Assuring and Improving Quality », *Tertiary Education for the Knowledge Society - Volume 1: Special features: Governance, Funding, Quality*, Paris, Organisation de Coopération et de Développement Economiques, p. 259-322.